



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 2670 | Jeudi 31 décembre 2015 - Prix : 10 DA - www.lemidi-dz.com

À l'occasion de l'avènement de la nouvelle année, Midi Libre est heureux de présenter ses vœux de santé et prospérité à ses lecteurs et annonceurs en espérant que 2016 soit placée sous le signe de la paix à travers le monde.

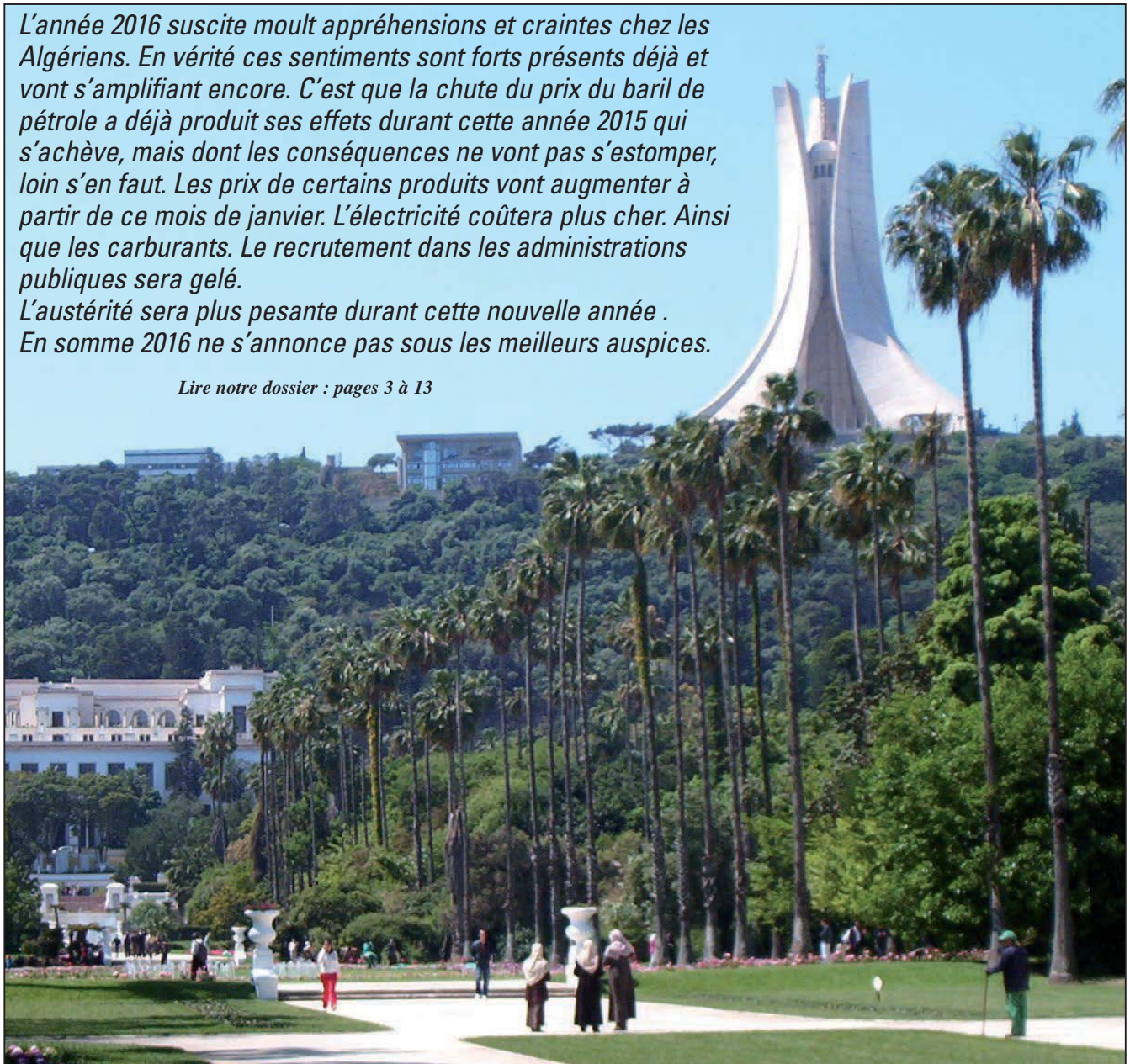
ANNÉE 2016

CE QUI ATTEND LES ALGÉRIENS

L'année 2016 suscite moult appréhensions et craintes chez les Algériens. En vérité ces sentiments sont forts présents déjà et vont s'amplifiant encore. C'est que la chute du prix du baril de pétrole a déjà produit ses effets durant cette année 2015 qui s'achève, mais dont les conséquences ne vont pas s'estomper, loin s'en faut. Les prix de certains produits vont augmenter à partir de ce mois de janvier. L'électricité coûtera plus cher. Ainsi que les carburants. Le recrutement dans les administrations publiques sera gelé.

L'austérité sera plus pesante durant cette nouvelle année . En somme 2016 ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices.

Lire notre dossier : pages 3 à 13





1.000

travailleurs de la SDE de Batna ont observé un mouvement de protestation en solidarité avec leur directeur agressé physiquement.

5.802

5.802 jeunes demandeurs d'emploi à Adrar ont été placés en 2015 dans le cadre des différents dispositifs d'emploi.

31.476

31.476 postes d'emploi liés aux métiers de l'artisanat traditionnel créés depuis 1998 dans la wilaya de Batna.

Miroslav Janout désigné président des commissaires du Grand Tour d'Algérie-2016

L'Union cycliste internationale (UCI) a désigné le Tchèque Miroslav Janout en qualité de président du collège des commissaires des dix épreuves du Grand tour d'Algérie cycliste (GTAC-2016), prévu du 4 au 28 mars 2016, a appris l'APS mardi auprès des organisateurs. Miroslav Janout, âgé de 67 ans, est membre de la Fédération tchèque de cyclisme et commissaire international depuis 1988. L'une de ses qualités est le polyglotisme, puisqu'outre le tchèque, sa langue maternelle, il maîtrise notamment le russe, l'allemand, l'anglais et le français. Durant sa carrière administrative, il était membre du bureau exécutif de la Fédération tchèque de 2003 à 2007, président de la commission technique de la Fédération tchèque (2003-2007), membre de la commission cyclo-cross de la Fédération tchèque (2007) et membre de la commission du collège des commissaires UCI (2010-2013).



2 structures militaires baptisées du nom de chouhada à Oum El-Bouaghi



Deux structures militaires dans la wilaya d'Oum El-Bouaghi ont été baptisées du nom de chouhada lors de

cérémonies présidées par le général-major Ammar Athamnia, commandant de la 5^e RM.

Le secteur militaire opérationnel d'Oum El-Bouaghi porte désormais le nom du chahid Mohamed Fantazi, né le 16 octobre 1926 au village de Sidi Maâche, près d'Oum El-Bouaghi, et tombé au champ le 27 mars 1958 au cours de la bataille de Chebka.

Le général-major Athamnia, accompagné d'officiers supérieurs de la 5^e RM, de la Gendarmerie et la Sûreté nationales, ainsi que du wali d'Oum El-Bouaghi, s'est également rendu au siège de l'établissement de maintenance et de réparation des matériels de la 5^e RM, dans la commune d'Ain M'lila, qu'il a baptisé du nom du chahid Bachir Ouertal.

Ce chahid, natif du village de Kimel, dans la commune de Batna est tombé en martyr le 15 juillet 1959.

Une enquête sur les relations de travail dans le secteur de l'agriculture

Une enquête sur les relations de travail dans le secteur de l'agriculture sera lancée, en janvier 2016, au niveau de six wilayas de l'ouest du pays. Il s'agit des wilayas d'Oran, de Tlemcen, d'Ain Témouchent, de Sidi Bel-Abbès, de Mostaganem et de Mascara. Cette enquête d'évaluation ciblant un certain nombre d'activités liées à l'agriculture, à l'élevage, l'agro-alimentaire et les abattoirs, sera effectuée à partir de janvier 2016 au niveau de six wilayas de l'Ouest. Cette opération vise en outre à aider et assister les acteurs versés dans ce secteur pour une mise en œuvre efficace des conventions et accords régissant les relations de travail entre salariés et employeurs et les sensibiliser sur l'importance de l'amélioration des conditions de travail.



Oussama Darfalou

"Dieu merci, l'intervention s'est bien déroulée. Je suis en train de suivre actuellement un programme de soins avant d'entamer la rééducation au centre d'Aspetar à Doha. Je retournerai à Alger d'ici à la fin janvier pour reprendre directement les entraînements avec mon équipe. Cette fois-ci, je vais prendre tout mon temps pour me rétablir à 100 %. Les installations ici au Qatar me permettent de récupérer rapidement et de revenir à la compétition avec tous mes moyens."

Il invente un slip spécial pour éviter le... "sourire du plombier"

Un jeune rennais de 24 ans a imaginé une collection de sous-vêtements au but bien particulier. Ou comment ne pas se retrouver nez à nez avec le début du fessier de votre plombier ou de votre carrelleur.

Les plombiers et leurs client(e)s vont être ravi(e)s... grâce à Adrien Hervé-Pellissier, finies les déconvenues devant les clients. En effet, ce jeune entrepreneur rennais de 24 ans a imaginé une collection de sous-vêtements pour éviter l'apparition du fessier d'un ouvrier lorsque celui se baisse.

Pour concevoir cette collection, Adrien Hervé-Pellissier a travaillé principalement sur l'élastique des slips et boxers. "Ils font 6 cm pour permettre un bon maintien et surtout cacher le haut des fesses", explique-t-il à *Ouest France*. Cette idée, l'entrepreneur l'a eue "un jour en terrasse quand avec un ami, on avait en face de nous un agent qui nettoyait une vitrine accroupi. Lui aussi avait le fameux sourire. Je me suis dit qu'il y avait un créneau à prendre", se souvient celui qui a toujours eu envie d'entreprendre.

Un an et demi plus tard, sa marque baptisée "Le sourire du plombier" est créée. Pour cela, l'entrepreneur s'est entouré "d'une styliste et d'une modéliste pour mieux comprendre les subtilités des tissus".

Viré de boîte de nuit, il revient en tracteur pour détruire... l'établissement

Les faits se sont déroulés dans la nuit de samedi à dimanche sur la commune de Crouay, à l'ouest de Bayeux, dans le Calvados.

Aux environs de 4h du matin, un client, âgé d'une trentaine d'années, a été viré de la discothèque *Le Guest* par les vigiles.

Furieux, le trentenaire est revenu... au volant de son tracteur sur le parking ! Après avoir fait des dégâts, notamment dans l'espace fumeurs, il a pris la fuite et a réussi à semer les gendarmes.

Il s'est finalement rendu de lui-même le lendemain après-midi à la gendarmerie de Bayeux.

D
I
X
I
T

CE QUI ATTEND LES ALGÉRIENS

La page de l'année 2015 sera tournée aujourd'hui jeudi. Une année s'en va, et une autre qui arrive. L'année 2016 suscite moult appréhensions et craintes chez les Algériens. En vérité ces sentiments sont fort présents déjà et vont s'amplifiant encore. C'est que la chute du prix du baril de pétrole a déjà produit ses effets durant cette année 2015 qui s'achève, mais dont les conséquences ne vont pas s'estomper, loin s'en faut.

PAR KAMAL HAMED

Les prix de certains produits vont augmenter à partir de ce mois de janvier. L'électricité coûtera plus cher. Ainsi que les carburants. Le recrutement dans les administrations publiques sera gelé. L'austérité sera plus pesante durant cette année qui arrive. En somme 2016 ne s'annonce pas sous de meilleurs auspices. **La Constitution "relookée"**

L'année 2016 sera d'emblée marquée par la concrétisation du projet de révision constitutionnelle. Les choses se sont accélérées sur cette question et le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, qui a déjà présidé deux conseils restreints, a validé le projet ces derniers jours. Et les grands principes de ce projet ont été énoncés par un communiqué de la présidence de la République. Comme a été annoncée la manière avec laquelle il sera adopté. Le choix du chef de l'État s'est porté sur la voie parlementaire. Les Algériens ne seront donc pas convoqués pour se prononcer sur la question. A moins que le Conseil constitutionnel n'ait un autre avis.

Il est en effet la seule institution habilitée à trancher la question. Cette institution, présidée par Mourad Medelci, se prononcera normalement après avoir passé à la loupe la copie que lui transmettra le président Bouteflika. En tout cas les choses se sont accélérées et le projet, qui sera d'abord examiné en Conseil des ministres, sera certainement adopté, au mois de janvier par les deux chambres du Parlement réunies en session extraordinaire. Le chef de file du FLN, Amar Saâdani, l'a clairement annoncé. C'est donc ce projet politique, auquel semble tenir particulièrement le chef de l'Etat, qui donnera le ton de la nouvelle

année politique. Une année charnière durant laquelle le pays connaîtra une exacerbation des clivages politiques, ce d'autant que l'opposition rejette le projet de révision constitutionnelle.

Un nouvel exécutif ?

D'aucuns estiment que le président de la République sera amené à remanier l'équipe gouvernementale. La logique voudrait, en effet, que le projet de révision constitutionnelle soit automatiquement suivi par un remaniement gouvernemental dont l'ampleur dépend de la volonté du chef de l'État. Bouteflika va-t-il remanier en profondeur l'équipe gouvernementale ?

Va-t-il nommer un nouveau gouvernement ou, en revanche procédera-t-il juste à un léger lifting ? Cette question revient de manière lancinante depuis des longs mois déjà.

Nombreux sont les analystes qui ont prédit ces derniers temps un remaniement gouvernemental. Ce d'autant qu'il est question de tiraillements persistants au sein de l'actuel gouvernement. Il se dit en effet, que le Premier ministre ne s'entend pas avec quelques ministres.

Une situation qui préoccupe Abdelmalek Sellal qui multiplie les instructions et les circulaires pour rappeler aux uns et aux autres que tout doit passer par son aval. Ce manque de cohésion intervient dans une conjoncture difficile où l'exécutif devrait se serrer les coudes pour faire face à la situation socioéconomique par trop délicate.

Hausse des prix et pression sociale

Si les Algériens donnent la nette impression de s'être définitivement détachés de la



politique, il en est autrement des questions économiques s'agissant et, notamment, de leur pouvoir d'achat. Et sur ce plan l'année 2016, durant laquelle les prix du baril de pétrole ne risquent pas de connaître une embellie, semble périlleuse. D'ailleurs dès le 1er janvier ils vont le sentir.

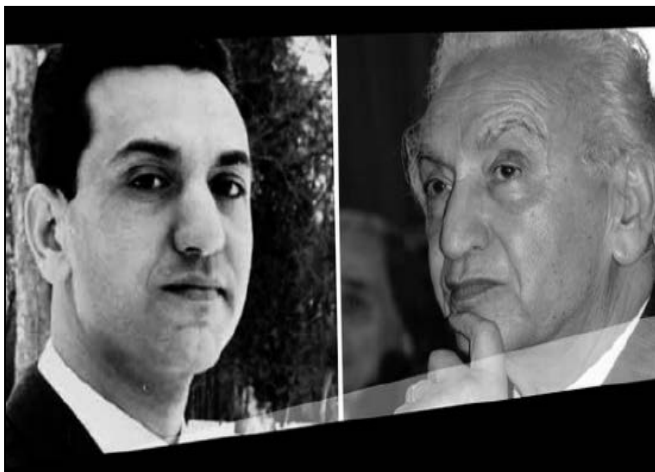
En effet, la hausse des prix des carburants interviendra dès demain vendredi. Cette augmentation des prix des carburants n'est pas en soi préoccupante, mais ce sont ces incidences qui inquiètent le commun des Algériens. C'est que l'augmentation des prix des carburants sera répercutée sur les prix de nombreux autres produits et services. Il en est ainsi des transports en commun et les Algériens vont devoir payer un peu plus leur ticket de transport. Ce sera aussi le cas, par voie de conséquence, des produits agricoles et alimentaires. Cette facture

salée va s'alourdir puisque dès le mois de mars l'augmentation du prix de l'électricité entrera en vigueur et sera donc papable. Autant dire que cette année 2016 sera sans aucun doute difficile pour de larges couches de la population algérienne. Avec l'augmentation des prix c'est leur pouvoir d'achat, déjà fort malmené, qui sera touché. Les temps sont durs et ce n'est pas l'annonce du retour du crédit à la consommation qui va atténuer le choc. A plus forte raison que les prévisions relatives au prix du baril de pétrole, en chute libre depuis plus d'une année, sont très loin d'être optimistes puisque la tendance baissière va se poursuivre. Un facteur qui va avoir une incidence directe sur les finances du pays et sur la capacité du gouvernement à faire face à la forte pression sociale.

K. H.

IL SERA INHUMÉ LE 1^{ER} JANVIER

Adieu Da l'Hocine !



PAR INES AMROUDE

Hocine Aït-Ahmed, leader politique et figure emblématique de la Révolution, marquera sans

aucun doute le début de l'année 2016. Décédé le 23 décembre à Lausanne (Suisse) à l'âge de 89 ans, il sera inhumé le 1^{er} janvier. Une grande pour

l'Algérie, Da l'Hocine était un des dirigeants historiques de la Révolution algérienne et leader charismatique du Front des forces socialistes (FFS), dont il est père fondateur.

Le défunt dont l'état de santé s'est détérioré ces dernières années, a été victime d'une série d'accidents vasculaires cérébraux (AVC) en janvier dernier ayant affecté notamment le centre de la parole. Il se soignait à Lausanne où il était établi.

Né à Aïn El-Hammam (Tizi-Ouzou) en 1926, Aït-Ahmed a été l'un des principaux chefs du Front de libération nationale (FLN) durant la glorieuse Révolution du 1er novembre 1954. Auparavant, il avait intégré le Parti du peuple algérien (PPA) où il avait suggéré la création de l'Organisation spéciale (OS), qu'il avait dirigée, en succédant à Mohamed Belouizdad.

Militant de la cause nationale depuis sa jeunesse, Aït-Ahmed a présenté, en

1948, un rapport qualifié de décisif sur les formes et la stratégie de la lutte armée pour l'indépendance.

Aït-Ahmed avait aussi dirigé la délégation algérienne à la conférence de Bandung en 1955, avant son arrestation en 1956 en compagnie de Ahmed Ben Bella, Mostefa Lachref, Mohamed Boudiaf et Mohamed Khider, suite au détournement, le 22 octobre 1956 par l'armée française, de leur avion civil marocain, entre Rabat et Tunis, en direction du Caire (Egypte).

C'est à partir de la prison que Aït-Ahmed communiquait avec les dirigeants du Front de libération nationale (FLN) et de l'Armée de libération nationale (ALN) sur l'urgence de la création d'un gouvernement provisoire en exil.

Après l'Indépendance, il se démarque du FLN, en créant en 1963, son propre parti, le FFS, le plus vieux parti de l'opposition en Algérie.

I. A.

UNE ANNÉE CHARGÉE

La journée d'aujourd'hui marque la fin d'une année qui aura été riche en évènements sur tous les plans.

La lutte antiterroriste et l'achèvement du plan quinquennal avec son lot de projets demeure évidemment le cheval de bataille qui constitue une priorité pour l'État algérien.

La lutte antiterroriste, encore et toujours

PAR LAKHDARI BRAHIM

Des succès probants ont été enregistrés, par l'Algérie, dans la lutte contre les résidus du terrorisme avec la neutralisation de nombreux criminels, la récupération de quantités importantes d'armes de guerre ainsi que le démantèlement de nombreux réseaux de contrebande et de soutien au crime organisé, tandis que ses positions en matière de lutte contre le terrorisme transnational gagnaient en audience. Jamais l'Armée nationale populaire (ANP) n'a autant communiqué sur ces opérations de sécurité autant qu'en 2015, rendant encore plus visibles les résultats considérables obtenus en matière de lutte contre le terrorisme et le crime organisé transfrontalier.

En septembre à Tamanrasset, une réunion ordinaire du Conseil des chefs d'état-major du Comité d'état-major opérationnel conjoint (Cemoc) a permis de savoir que depuis janvier, 126 terroristes (70 abattus, 36 arrêtés et 20 repentis) ont été mis hors d'état de nuire sur l'ensemble du territoire.

Le bilan fait ressortir aussi l'arrestation de 97 membres de soutien et la récupération de 225 armes de guerre, ainsi que le démantèlement de 354 casemates et la destruction de 830 engins explosifs de fabrication artisanale.

Concernant la lutte contre le crime organisé, on note l'arrestation de 1.195 personnes, ainsi que la saisie de 314 armes de guerre et de lots de munitions de différents calibres.

Cette détermination à combattre le ter-

rorisme, c'est le chef d'état-major de l'ANP, le général de corps d'armée Ahmed Gaid Salah qui l'a réaffirmé lui-même en faisant valoir que l'Algérie a déployé des "forces et des moyens considérables pour renforcer les dispositifs de défense et de protection de ses frontières et pour lutter efficacement contre le terrorisme et la criminalité organisée transfrontalière".

L'expérience algérienne dans la lutte contre le terrorisme, soutenue politiquement par un processus réussi de réconciliation nationale entamé en 1999, devait être portée à la connaissance de la communauté internationale, confrontée plus que jamais au phénomène du terrorisme transnational, et c'est ce qui fut fait en 2015 avec la remise au système onusien d'un manuel sur le concept de la "déradicalisation" et la lutte contre l'extrémisme violent.

Présenté en septembre par le ministre des Affaires maghrébines, de l'Union africaine et de la Ligue des Etats arabes, Abdelkader Messahel, devant le 2^e sommet de la lutte contre l'extrémisme violent, le document donne un aperçu sur les grandes mesures prises par l'Algérie pour lutter contre les sources de la violence extrémiste et renforcer, dans la paix et la stabilité, les conditions de son redressement économique et social. Ainsi familière du combat contre le terrorisme pour l'avoir vécu dans sa chair, l'Algérie est devenue peu à peu un partenaire incontournable dans ce domaine désormais à portée internationale.

Consultée par les pays voisins, africains,

arabes ou surtout par les puissances occidentales, qui ont découvert tardivement les effets dévastateurs de ce phénomène universel, l'Algérie a multiplié en 2015 les approches en coopération avec ses partenaires pour la restauration de la paix dans les différents foyers de tension touchés par la guerre et le terrorisme.

Le secrétaire d'Etat américain John Kerry n'a pas manqué récemment de saluer le rôle "constructif" et "bénéfique" de l'Algérie dans la lutte mondiale contre le terrorisme, exprimant la disposition de son pays à travailler en "étroite collaboration" avec l'Algérie dans ce domaine. De son côté, le président russe Vladimir Poutine s'est félicité fin octobre dans un message au président Bouteflika, que l'Algérie soit "un des États influents du monde musulman", exprimant la disponibilité de son pays à collaborer étroitement avec l'Algérie sur différentes questions régionales et internationales, notamment le règlement de la crise syrienne et la lutte contre le terrorisme.

Il faut dire que l'Algérie et de nombreux pays et organisations internationales se sont montrés cette année encore plus préoccupés par l'aggravation de la menace terroriste et les risques sérieux qu'elle fait peser sur la paix et la sécurité régionales et internationales, ce qui nécessite une riposte "globale", une stratégie "cohérente" et au long cours ainsi que des "synergies" entre les pays engagés contre ce fléau.

L. B.

Une fin d'année sous haute surveillance

PAR IDIR AMMOUR

La menace terroriste et les attentats, partout dans le monde ont fortement marqué 2015. C'est donc dans une ambiance tendue que se déroulent les festivités du passage à 2016, et plusieurs villes et pays ont déjà annoncé des restrictions et mesures de sécurité afin d'éviter tout incident.

Comme chaque année, à l'approche des fêtes de fin d'année, la priorité des serv-

ices de sécurité algériens, est la lutte contre la délinquance et le crime organisé, notamment le trafic de drogue et d'armes et surtout cette année, le contexte est différent, celui lié aux attentats terroristes. Les précautions sont de mise. Pour ce faire, un dispositif sécuritaire spécial est opérationnel, et ce, dont l'objectif est de sécuriser les vacances scolaires et les fêtes de fin d'année. Alors, les services de sécurité sont sur le qui-vive. Ils ont pris les mesures nécessaires pour empêcher

de tels actes déjà précités qui perturberont la quiétude des citoyens et des étrangers. Les fêtes de fin d'année sont placées donc sous le sceau de la sécurité. Le réveillon 2016 qui coïncide avec la fin des vacances scolaires, a mobilisé selon un communiqué de la DGSN des moyens humains et matériels importants, à même d'assurer une sécurité globale et maîtrisée à travers l'ensemble des wilayas du pays

I. A.

Logement, principale préoccupation

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

L'année 2015 a été caractérisée de changements au niveau social. Le logement a constitué de ce fait le plus important évènement d'une actualité remplie de tensions mais aussi de bonnes nouvelles. Un examen des lieux permet de voir que sur le plan social, c'est le logement qui a été au centre des préoccupations des Algériens. Que ce soit le programme AADL, le

logement social et les autres formules, jamais l'Algérie n'a autant construit. Plus de 1,5 million de logements ont été construits durant la dernière décennie, ce qui constitue un chiffre record. Des indices montrent que durant cette année, les opérations de relogements ont permis de faire accéder près de 94.000 personnes à des logements neufs. C'est à partir de juin dernier et à la rentrée sociale que les grandes wilayas ont actionné une opération de grande envergure de relogement

qui n'est pas prête d'être terminée surtout à Alger où les plus grands bidonvilles ont été rasés. De juillet à novembre, les bidonvilles ont presque disparu, sauf quelques sites qui doivent être éradiqués courant 2016. Dans le même sillage, les opérations d'enregistrement pour les logements AADL se sont poursuivies avec un nouveau programme qui s'étalera jusqu'à fin 2018.

F. A.



EN ÉVÈNEMENTS

Un défi auquel s'ajoute celui de la nécessité de faire face à des "aléas" venus écorcher le chemin tracé auparavant des aux répercussions induites par la brutale chute des cours de pétrole. Une donne qui a pratiquement tout chamboulé...

Plusieurs initiatives politiques

PAR INES AMROUDE

2015 aura été prolifique en initiatives politiques émanant de la majeure partie de la classe politique algérienne, allant du "front national" proposé par le FLN au "pôle politique" préconisé par le RND en passant par l'idée de "reconstruction du consensus national" prônée par le FFS. D'autres initiatives sont venues cette fois de la

Coordination nationale pour les libertés et la transition démocratique (CNLTD), qui regroupe des partis politiques et des personnalités nationales et politiques, dont le credo est le "changement" radical du système politique et du mode de gouvernance. Cette fébrilité inhabituelle des différentes formations politiques - sur fond de volonté de réformes affichée par les pouvoirs publics à travers la finalisation annoncée du projet de révision constitutionnelle - traduit à n'en pas douter une exigence de positionnement en prévision des prochaines échéances politiques, à savoir les élections législatives et locales de 2017 et l'élection présidentielle de 2019.

Parmi toutes ces initiatives, celle d'un "front national" suggérée par le FLN aura recueilli l'adhésion de plusieurs partis politiques et associations de la société civile tant elle vise à rassembler, autour du programme du président Abdelaziz Bouteflika, "une majorité de sensibilités politiques autour

de grands objectifs nationaux afin de consolider le front interne et faire face aux dangers qui guettent la nation aux plans sécuritaire, politique et social", selon les termes de son secrétaire général. En plus de considérations d'ordre politique, l'idée du FLN aura été dictée en effet par une actualité nationale fortement marquée, en 2015, par une brusque détérioration des moyens financiers de l'État consécutive à un effondrement des prix internationaux du pétrole ainsi que par des dangers grandissants aux frontières du pays et nécessitant, pour y faire face, un renforcement des capacités de riposte internes. Le Parti du renouveau algérien (PRA), Tajamoue Amel el Jazair (TAJ), l'Alliance nationale républicaine (ANR), le Front du changement (FC) et l'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA), notamment ont déjà annoncé leur adhésion à l'initiative du FLN.

C'est au terme du 10^e congrès du parti, tenu le 28 mai 2015, que Amar Saadani a appelé à la formation d'un "Front national" élargi regroupant les différentes formations politiques et organisations de la société civile ayant soutenu le président de la République. Pour sa part, le secrétaire général par intérim du Rassemblement national démocratique (RND) Ahmed Ouyahia, fraîchement plébiscité à la tête de ce

parti, a lancé une initiative visant à constituer un "pôle politique" constitué des partis majoritaires au Parlement et ceux faisant partie du gouvernement actuel (RND, FLN, TAJ et MPA). Le RND a recommandé de "collaborer avec tous ceux qui partagent ses positions relatives au soutien au président de la République et à la défense des intérêts supérieurs du pays".

Le FFS et la CNLTD aussi... Mais la démarche la moins attendue de 2015 est venue, dès le début de l'année, du vieux parti de l'opposition, le Front des forces socialistes (FFS) qui a appelé à l'organisation d'une "conférence du consensus national", à laquelle il convie les partis de l'opposition au même titre que ceux au pouvoir.

Pour tenter de forcer la décision, le FFS a approché des syndicats, des associations et personnalités nationales et politiques pour un débat politique sur la situation du pays et les défis internes et externes auxquels il doit faire front.

L'initiative du FFS a reçu un accueil différencié dans la mesure où des formations politiques, des syndicats et des associations y ont adhéré, alors que d'autres se sont déclarés simplement "non concernés".

La fin de non-recevoir la plus évidente aura été l'œuvre de la Coordination nationale pour les libertés et la transition démocratique

(CNLTD), laquelle a estimé que la démarche de ce parti ne visait rien d'autre qu'à faire "échouer" son action, le FFS ayant auparavant participé aux diverses actions menées par la Coordination. La CNLTD, qui regroupe des partis et des personnalités politiques et nationales a fait étalage d'une série de propositions allant dans le sens de ce qu'elle appelle un "vrai changement capable de consacrer la souveraineté du peuple ainsi que sa liberté de choisir ses dirigeants et ses représentants".

Mettant l'accent sur l'idée de "transition démocratique", la CNLTD qui avait tenu sa première réunion à Alger en juin 2014, a proposé une plateforme de propositions pouvant constituer "la solution idoine à la crise que traverse le pays", à commencer par l'institution d'une "instance indépendante permanente pour l'organisation des élections".

Il reste que la profusion d'initiatives politiques, constatée durant l'année qui s'achève, vient consolider la pratique de la démocratie en Algérie à la faveur de réformes politiques engagées en 2011 et qui auront déjà permis la promulgation de nouvelles lois organiques relatives notamment au régime électoral, aux partis politiques et à l'information, en attendant la nouvelle révision constitutionnelle.

I. A.

Protestations contre l'exploitation du gaz de schiste

Des actions de protestation contre l'exploitation du gaz de schiste ont eu lieu le 15 janvier dans certaines villes dans le sud du pays.

A Tamanrasset, le mouvement de protestation s'est poursuivi par l'organisation d'une imposante marche avec la participation notamment de collégiens, lycéens et étudiants, qui ont emprunté, depuis le centre universitaire Hadj-Moussa-Akhamoukh, les grandes artères de la ville, scan-

dant des slogans rejetant l'exploitation du gaz du schiste dans la région, avant d'observer un sit-in devant le siège de la wilaya.

Ce mouvement de protestation qui a paralysé l'activité commerciale, avec la fermeture des locaux commerciaux sur les grandes artères de la ville, a donné lieu également à un rassemblement de protestataires au niveau du carrefour du quartier Tahaggart où ont été hissés des banderoles appelant à la suspension du projet

d'exploitation du gaz de schiste dans la région d'In-Salah.

A In-Salah, les protestataires poursuivent leur mouvement en se rassemblant devant le siège de la daïra pour manifester leur "refus de l'exploitation du gaz du schiste dans la région".

Des marches pacifiques ont eu lieu lors desquels il a été appelé à "l'intervention des pouvoirs publics pour la suspension du projet de gaz de schiste".

R. N.



FIN DE



La relance de la production nationale pour la substituer graduellement à des importations coûteuses, dans un contexte de baisse drastique des recettes pétrolières, aura mobilisé en 2015 toutes les énergies disponibles au sein du secteur de l'industrie en tant que "moteur de croissance" irremplaçable.



La réorganisation du secteur public marchand, l'amorce d'une révision de la loi sur l'investissement, le début de réalisation du complexe sidérurgique de Bellara ainsi que l'élaboration d'un nouveau cahier des charges pour les concessionnaires automobiles auront été les moments forts de cette volonté déclarée de faire de la relance de l'investissement productif et de la diversification de l'économie nationale les priorités absolues du moment.

C'est à ce prix que le gouvernement entend atteindre "l'émergence économique" en 2019 avec une croissance de 7 % hors hydrocarbures, tirée essentiellement par le secteur industriel, et a entrepris la refonte des cadres organisationnel et juridique de plusieurs activités relevant de ce secteur.

La réorganisation, en février, du secteur public marchand a ainsi donné naissance à douze nouveaux groupes industriels issus des quatorze sociétés de gestion des participations de l'Etat (SGP) et des cinq anciens groupes composant la base industrielle publique, en plus de sept groupes nouvellement créés, autant de "moteurs de croissance".

Les sept nouvelles filières intégrées au patrimoine industriel public (agroalimentaire, chimie, mécanique, métallurgie-sidérurgie, textiles, équipements électriques, électrodomestiques et électroniques, et un groupe entièrement dédié aux industries locales) ont été choisies selon une vision tendant à consolider et à privilégier des activités "stratégiques" dont les coûts d'importation pèsent très lourd sur le budget de l'Etat.

Refonte du cadre juridique de l'investissement

Dans la même cette logique, le ministère en charge de l'Industrie et des Mines a entamé, début 2015, l'élaboration d'un nouveau Code de l'investissement qui devra consacrer, en particulier, "la liberté de l'acte d'investir".

Finalisé et approuvé par le gouvernement mais toujours en cours d'examen au Parlement, ce projet de texte -qui vient amender la loi sur l'investissement de 2001- vise à asseoir une certaine "stabilité, transparence et lisibilité" du cadre juridique régissant ce créneau en Algérie. Le projet du loi, qui est inspiré du Pacte économique et social de croissance, se veut donc un cadre d'"incitation" et d'"accompagnement" pour l'entreprise, qu'elle soit petite ou grande, publique ou privée, nationale ou étrangère.

Très attendu par les opérateurs, nationaux et étrangers, ce projet de texte ne verrait cependant le jour qu'en 2016.

Le ministère a publié également, en mars, un nouveau cahier des charges régissant l'activité des concessionnaires de

véhicules neufs pour mettre fin aux multiples dysfonctionnements d'un marché tiré par l'importation.

Cependant, les concessionnaires attendent toujours la publication du cahier de charges devant régir leurs activités industrielles (sous-traitance ou montage), une obligation qui leur a été imposée par la loi de Finances 2014 mais dont les textes d'application n'avaient pas suivi.

Promis pour début 2016, ce texte devra notamment encadrer l'activité du montage/assemblage des véhicules en Algérie, une filière au stade embryonnaire mais que les pouvoirs publics comptent impulser pour ce qu'elle représente comme potentiel en terme de sous-traitance et donc de croissance et d'emploi.

Des projets concrétisés, d'autres en cours

Plus concrètement, l'année 2015 aura été marquée en particulier par l'inauguration, en mai, d'une usine d'assemblage et de maintenance de tramways à Annaba, et surtout la pose en mars de la première pierre du méga complexe sidérurgique de Bellara (Jijel), après quarante ans de "flou".

Fruit d'un partenariat algéro-qatari, ce projet de 2 milliards de dollars devra produire, à partir de 2017, deux millions de tonnes d'acier par an avant de doubler sa production à l'horizon 2019, les importations en produits d'aciérie coûtant à l'Algérie plus de 10 milliards de dollars annuellement.

Autre fait marquant, la première voiture "made in Algeria", la Renault Symbol, souffle sa première bougie et l'Algérie engage déjà des discussions avec un autre constructeur français Peugeot pour une nouvelle expérience dans le montage de véhicules et de la sous-traitance périphérique.

L'Etat a par ailleurs récupéré en octobre 2015 la totalité des actions du groupe Arcelor Mittal, auparavant partagé avec les Indiens, une mesure censée donner une nouvelle impulsion à l'industrie sidérurgique nationale.

Prioriser la production nationale, revaloriser les Mines

Passer d'une économie de développement à une économie de croissance capable même d'exporter : ce leitmotiv de l'année qui s'achève a justifié une démarche gouvernementale fondée sur le l'implication des opérateurs nationaux, publics et privés, ainsi que sur le partenariat étranger.

Ainsi, plus d'une dizaine de forums économiques bilatéraux et près d'une dizaine de commissions mixtes se sont tenues, en Algérie et l'étranger, durant l'année. Il s'est agi en particulier de Français, d'Américains, d'Italiens, de Chinois, d'Allemands, de Tunisiens, de Polonais, d'Iraniens, de Soudanais et de Sud-africains.

Ces rencontres ont abouti, pour la plupart, à la signature d'accords de coopération économique et à des appels à renforcer les investissements en Algérie au lieu de se limiter aux traditionnels échanges commerciaux.

Pour 2016, l'agenda industriel s'annonce également chargé puisque le secteur devra parachever des chantiers en cours : code de l'investissement, cahier des charges du montage automobile, négociations avec de la constructeur automobile Peugeot... L'année qui arrive devra également mar-

quer des dates phares notamment dans l'industrie minière pour qui le département de l'Industrie accorde une place primordiale.

Il s'agira en particulier de faire aboutir les négociations en cours pour la création de consortiums pour l'exploitation de gisements miniers dont notamment celui de Gara Djebilet (Tindouf) dont les réserves sont estimées 3 milliards de tonnes de minerai.

Place au réalisme budgétaire

2015 aura été, pour l'économie algérienne, une année cruciale, la chute soudaine des prix du pétrole ayant sérieusement mis un terme à une opulence relative, entamé dangereusement les finances publiques et forcé l'avènement d'une politique budgétaire plus rigoureuse.

La baisse des prix mondiaux de pétrole, qui selon les analystes doit se poursuivre sur les court et moyen termes, a fait perdre à l'Algérie la moitié de ses revenus extérieurs entre 2014 et 2015, et a sonné le glas d'une longue période d'équilibres macro-économiques très favorables, y compris un endettement extérieur quasi nul.

Durant l'exercice budgétaire qui s'achève, la fonte des recettes tirées de la vente des hydrocarbures a engendré des déficits en cascade touchant à la fois la balance commerciale, la balance des paiements et le trésor, outre une hausse du taux de l'inflation dans un contexte de forte dépréciation de la monnaie nationale.

Du coup, les réserves de change fondent de 30 milliards de dollars en un an pour se stabiliser aux alentours de 150 milliards de dollars à la fin 2015, selon des prévisions officielles.

Le Fonds de régulation des recettes (FRR), qui contient l'épargne publique tirée des excédents de recettes pétrolières, aura connu le même sort avec une hausse importante des prélèvements en 2015 et aucun versement en 10 mois.

"La possibilité d'une baisse du solde du FRR en deçà de son seuil minimal réglementaire, voire son extinction, est fortement plausible", avertissait d'ailleurs le Conseil national économique et Social (Cnes) tout en recommandant que le pays contracte des prêts auprès des partenaires et des institutions internationales.

Avec ses moyens et ses potentialités encore disponibles, l'Algérie "a toutes les chances d'obtenir des prêts", a commenté le Premier ministre pour mettre un terme à des manifestations de doute et d'appréhension.

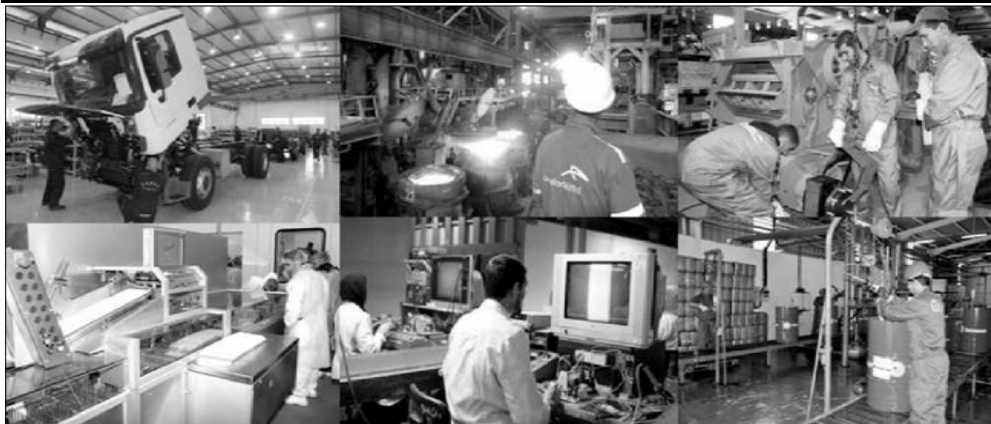
Cette option de recours à l'endettement extérieur, écartée voire diabolisée au plus fort de l'embellie financière, s'est imposée de nouveau en 2015 comme un des choix de financement, à cette condition évoquée par le ministre des Finances que ces éventuels crédits soient contractés exclusivement par des entreprises et non pas par l'Etat, tel que le prévoit la loi de finances pour 2016.

Ainsi, après des années de lois de finances n'offrant aux entreprises que des réductions et des exonérations fiscales en sollicitant fortement le budget de l'Etat, le Gouvernement a décidé d'impliquer ces dernières dans le financement de leurs projets.

Il a d'autre part décidé d'instaurer, au moyen de décrets d'ajustement, un "mécanisme de maintien de l'équilibre budgétaire" permettant le gel ou l'annulation des crédits en cas de perturbation des équilibres généraux prévus.



L'AISSANCE FINANCIÈRE



Plus de rigueur budgétaire pour l'exercice 2016

Face à la forte contraction des rentrées en devises et à la nécessité sous-jacente de trouver d'autres ressources, le gouvernement a dû aménager une loi de finances pour 2016 contenant des mesures fiscales contraignantes devant se solder par des augmentations de prix à la consommation, notamment ceux de l'énergie maintenus depuis longtemps à des niveaux jugés trop inférieurs à leurs coûts réels, quitte à contrarier l'opposition politique qui les juge *"antisociales"*. La même loi autorise aussi une ouverture partielle ou totale, selon les cas, du capital des entreprises publiques pour capter des ressources supplémentaires et/ou réduire la pression sur le trésor public, mais relève substantiellement (+ 7,5 %) le montant des transferts sociaux malgré une baisse importante des dépenses et des recettes dans le budget de l'État 2016 par rapport à 2015.

Les derniers mois de l'année auront donc consacré cette dichotomie: une partie de l'opinion publique et politique, ainsi que des spécialistes de la chose économique, redoutant les retombées de la crise financière sur les fronts économique et social à moyen terme, d'un côté, et de l'autre, un gouvernement convaincu de la justesse de sa démarche.

Celle-ci s'articule autour de deux axes: la rationalisation des dépenses et l'optimisation des ressources, tout en sauvegardant l'essentiel des acquis sociaux auxquels il est consacré environ 20 % du budget de l'Etat. C'est dans cette logique qu'est intervenue l'opération qui aura défrayé la chronique durant l'été 2015, celle - baptisée mise en conformité fiscale volontaire - qui consiste à attirer vers le système bancaire l'argent du commerce informel. L'obligation d'utilisation du chèque dans les grandes transactions (dépassant les 500.000 DA) a été également décidée durant cette période.

En vue de diversifier les outils de financement rationnel de l'économie, les autorités publiques ont dû aussi se résoudre, en 2015, à prendre des mesures inattendues comme le retour au système de licences (autorisations) d'importation ou le recours à la notion de préférence nationale dans l'attribution des marchés publics.

Intervenant dans ce débat national, le président Abdelaziz Bouteflika n'a pas manqué lui-même de rappeler les entreprises économiques à leur devoir de création de croissance et d'emplois en échange de l'énorme soutien financier que l'État leur apporte sous la forme d'exonérations fiscales et d'allègement des charges d'exploitation.

"Un tel engagement (financier de l'État)

est une option stratégique de l'État, mais son maintien exige un retour en production de biens et de services pour réduire les importations et procurer de nouvelles recettes d'exportation, et en création d'emplois. En un mot, il exige une relation gagnant-gagnant entre l'État et les agents économiques", a averti le chef de l'État en octobre à l'occasion d'un Conseil des ministres.

Une baisse brutale des revenus de l'État

Après plus d'une décennie d'aisance financière relative, l'Algérie a vu ses moyens s'éroder, en 2015, sous le double effet d'une baisse drastique de ses revenus pétroliers et d'une économie peu diversifiée et donc peu préparée à compenser les effets de ce genre de choc.

Dans une conjoncture ainsi marquée par la perte de la moitié environ des recettes pétrolières habituelles, le gouvernement a dû se résoudre à mettre en place les moyens d'accélérer le processus de diversification de l'économie du pays pour en assurer la croissance et la libérer de sa trop forte dépendance des hydrocarbures. En effet, la résilience de l'Algérie face aux chocs externes s'est nettement détériorée en 2015 avec comme conséquences macroéconomiques immédiates une sérieuse contraction des réserves de change, un repli des avoirs du fonds de régulation des recettes (FRR) et un déficit de la balance commerciale inconnu depuis plus de dix exercices consécutifs.

Principal baromètre de la santé financière extérieure du pays, les réserves de change ont baissé de près de 30 milliards de dollars en l'espace de 12 mois et devraient boucler l'année en cours à 151 milliards de dollars contre 179 milliards USD fin 2014, d'après les projections de la Banque d'Algérie.

Parallèlement, l'épargne publique versée dans le FRR qui affichait des niveaux records à la fin de l'année 2014, n'a enregistré aucune plus value entre janvier et la fin août, alors que les prélèvements s'y sont accélérés. La balance commerciale a, quant à elle, renoué avec les déficits en 2015 (-10,8 milliards de dollars) à cause d'une baisse historique de la valeur des exportations et malgré un recul du montant des importations.

Mais en dépit de ces indicateurs en berne, la croissance du PIB semble aller dans le sens contraire et devrait poursuivre son évolution positive pour atteindre le taux de 3 % projeté par le Fonds monétaire international (FMI) pour l'exercice 2015, mais à un rythme moins soutenu que celui de 2014.

Vers une économie moins dépendante des hydrocarbures

Face à cette dégradation des grands indicateurs économiques et les risques qu'elle induit sur les objectifs de croissance et d'emploi, les pouvoirs publics ont amorcé, dans l'urgence, le processus de construction d'une économie diversifiée et moins dépendante du seul secteur des hydrocarbures dans le but d'atteindre l'émergence et le taux de croissance du PIB de 7 % projeté pour 2019.

Cet objectif avait été formalisé dans plan d'action du gouvernement en 2014 avant d'être consolidé par des mesures et des décisions contenues notamment dans la loi de finances complémentaire 2015 et la loi de finances 2016.

Dans l'ensemble, ces mesures visent la stimulation de l'investissement productif par le biais de différentes mesures fiscales, parallèlement à l'assainissement de l'environnement des affaires en améliorant, entre autres, l'accès au financement et au foncier afin de pouvoir ériger un outil national de production viable et véritablement au niveau des exigences de qualité et de coût.

Et pour tenter d'enrayer l'aggravation du déficit de la balance commerciale, le gouvernement a décidé d'introduire, à partir de janvier 2016, le système des licences (autorisations) d'importation et d'exportation en vue de mieux maîtriser les flux importants d'importations et les coûts correspondants. Dans la même optique, le crédit à la consommation, gelé depuis 2009 pour ralentir les importations et limiter le niveau d'endettement des ménages, a été rétabli par la loi de finances 2015 dans le double souci de stimuler la consommation du produit national et de créer de la croissance. En l'absence d'une liste des produits éligibles, tel qu'exigé par les banques, cette formule de crédit, destinée exclusivement aux produits fabriqués ou assemblés localement, n'a cependant pas pu voir le jour en 2015. Son lancement effectif est donc attendu pour 2016.

La conjoncture économique peu favorable n'a pas empêché cependant la poursuite des efforts de l'Etat en faveur des couches vulnérables, notamment dans le domaine de l'habitat où le déficit en logements a été ramené à seulement 450.000 unités, contre 3 millions d'unités au début du siècle, à en croire de récents chiffres du ministre en charge du secteur.

Pour la seule année 2015, plus de 273.000 logements de différents types ont été réceptionnés, alors qu'a commencé la construction de plus de 300.000 autres logements.



ARTS ET CULTURE :

L'année 2015 s'achève. Le monde des médias et ses lecteurs se souviennent. Beaucoup d'événements

ont enrichi l'espace culturel. Certains acteurs se sont distingués et d'autres

nous ont quittés. Nous vous présentons ici quelques-uns qui ont marqué l'année culturelle.

Inauguration de la manifestation "Constantine, capitale de la culture arabe"

Au milieu des tensions liées aux préparatifs d'un événement aussi important, engageant le prestige de l'Algérie, de la fébrilité qui a présidé aux aménagements de dernière minute, entre les critiques des uns et les encouragements des autres, des réalisations

imposantes ont été concrétisées, des édifices vétustes réhabilités et la cité a été élégamment relookée, même si certains projets retenus sont restés, comme le pont de Sidi M'cid, "suspendus". Depuis, et malgré quelques couacs inévitables au regard de

l'immensité de la tâche dévolue aux organisateurs, la fête continue et la capitale de la Numidie, chaleureuse et accueillante, en parfaite ambassadrice de l'Algérie, célèbre la créativité, l'art et l'histoire et se fait le reflet du brassage culturel des peuples.

20^e édition du Salon international du livre d'Alger

Tenue du 29 octobre au 7 novembre 2015, la 20^e édition du Salon international du Livre d'Alger a marqué avec force cet anniversaire hautement symbolique. Le mérite en revient essentiellement au public de la manifestation qui lui a toujours prouvé sa fidélité ainsi qu'aux éditeurs algériens et étrangers dont la participation n'a cessé de croître. Le beau parcours réalisé n'aurait pu s'accomplir sans la volonté et le soutien des autorités nationales. Placé sous le haut patronage de Abdelaziz Bouteflika, le

Sila, en tant qu'événement périodique de premier plan, bénéficie de l'attention particulière du gouvernement, notamment, du ministère de la Culture dont il dépend en tant que manifestation culturelle publique labellisée. C'est la conjonction autour du livre de l'engouement populaire, de l'engagement professionnel et de la volonté publique qui a permis au Sila d'avancer au fil des ans et de se distinguer par une action culturelle importante et désormais reconnue dans le pays comme à l'étranger.

Boualem Sansal : Grand prix de l'Académie française 2015

Boualem Sansal est, avec Assia Djebar, le romancier algérien le plus traduit en allemand. En Allemagne, il a reçu plusieurs prix. L'Académie française lui décerne, jeudi 13 juin 2013, le Grand Prix de la francophonie,

doté de 20.000 euros... En décembre 2013, il reçoit le prix Jean-Zay (France) de la laïcité et en septembre 2015, il est dans la première liste des nominés pour le Prix Goncourt (livre : 2084) et il est, finalement, Grand prix de

l'Académie française 2015. A noter qu'aucun de ses ouvrages n'a été édité en Algérie, mais la presse nationale a publié plusieurs entretiens... tous toujours marqués par un engagement sans détours laïc et anti-fondamentaliste.

Des films algériens primés

En 2015, le cinéma algérien a été à l'honneur. La fiction *Le puits* et le documentaire *Akher Kalam* (Les dernières paroles) des réalisateurs algériens Lotfi Bouchouchi et Mohamed Zaoui ont en effet remporté au mois de septembre dernier les prix du meilleur film et du meilleur documentaire arabes au 31^e Festival du film méditerranéen d'Alexandrie (Egypte, 2-8 septembre). Première fiction de Lotfi

Bouchouchi, *Le puits* (90mn, 2014) est un film dramatique sur le siège d'un village du sud de l'Algérie par des militaires français durant la guerre d'indépendance. En compétition dans la section Nour-al-Sharif du meilleur film arabe, il a également reçu les prix du meilleur réalisateur, du meilleur scénario ainsi que le prix du meilleur rôle féminin, attribué à l'actrice algérienne Nadia Kaci.

2015, l'année des jeunes cinéastes indépendants

Ce qui a le plus marqué le cinéma algérien en 2015, ce sont ces différentes distinctions récoltées lors de manifestations internationales : Anis Djaâd primé 2 fois au Festival du court métrage maghrébin d'Oujda pour son court métrage *Le Hublot*, Lyes Salem primé au Festival international du film oriental de Genève

pour El Wahrani, et Bahia Allouache pour Cinéma Chkoui. *Le puits* de Lotfi Bouchouchi et le documentaire *Akher Kalam* de Mohamed Zaoui, ont été récompensés au Festival du film méditerranéen d'Alexandrie, alors que *Maintenant ils peuvent venir* de Salem Brahimi a été primé à Dubaï, ou encore *Madame courage* de

Merzak Allouache, et *Lmudja* de Omar Belkacemi, tous 2 sacrés aux Journées cinématographiques de Carthage. Hassen Ferhani, qui a sorti en juillet dernier le documentaire *Fi rassit rond-point*, a reçu à lui seul 6 prix internationaux dont deux Tanit d'Or lors des dernières JCC.

Un chercheur algérien épate le Qatar

Il s'appelle Benosmane Mourad Mohamed. Cet enseignant chercheur dans le domaine biomédical au centre universitaire Belhadj-Bouchaib de la wilaya Ain Temouchent a marqué cette année 2015, en se qualifiant

pour la finale d'un concours international au Qatar, après avoir inventé un - analyseur de stress - ! Cette invention élimine dans les enregistrements les pulsations suscitées par les mouvements du corps de celles

relatives à une anomalie cardiaque ou psychologique, et permet de détecter ainsi d'éventuelles pathologies. Le génie algérien existe bel et bien. Il suffit juste de l'exploiter à bon escient.

L'investissement dans le secteur de la Culture en discussion

Des professionnels de la culture et acteurs économiques réunis pour une rencontre sur l'investissement dans le secteur de la culture, organisée dimanche à Alger, ont exploré

plusieurs pistes pour permettre aux investisseurs d'intervenir dans ce secteur. La rencontre a rassemblé des professionnels publics et privés de la culture, des représentants du Forum

des chefs d'entreprises (FCE) et des départements du commerce, de l'industrie et des impôts.



UNE ANNÉE RICHE EN ÉVÈNEMENTS

Ils nous ont quittés cette année

Les disparitions se suivent et les nouvelles sont loin d'être réjouissantes. L'année 2015 aura été celle où 7 grands hommes et femmes de culture et de lettres algériens nous ont malheureusement quittés, laissant un immense vide derrière eux après avoir beaucoup donné. Amar Laskri, Sid-Ali Kouiret, Amina

Belouizdad, Boudjemaâ El-Ankis, Sid-Ahmed Serri, Assia Djebar, Taleb Rabah. Leur carrière et parcours plus que méritoires et talentueux, à l'instar de certains monstres sacrés que peut enfanter ou faire aimer un pays, fut longtemps le fruit d'un engagement exceptionnel et d'un combat pour la liberté

dégagé des ornières dans lesquelles ils étaient confinés. Ceux-là avaient voué leurs vies à leur art comme seuls le font les vrais passionnés. Dans cette liste, il faut mentionner de grands amis de l'Algérie. Il s'agit de René Vautier, Roger Hanin et du couple chaulet : Claudine et Pierre.

Amar Laskri

Président depuis quelques années déjà de l'association "Lumières", Amar Laskri a tiré sa révérence le 1^{er} du mois de mai dernier, en laissant derrière lui un riche legs filmographique. Il était avant tout un homme chaleureux et passionné. Son œuvre, au travers des multiples films et documentaires réalisés, a été forgée à force de ténacité, et ce, dans des conditions parfois difficiles. Défenseur acharné du secteur public, il était très malheureux de voir les acquis de tant d'années s'effilocheur au gré d'une gestion non réfléchie de la spécificité du cinéma qui l'a menée à la situation de sinistrose que nous vivons aujourd'hui à la tête de l'association Lumières ; il a continué jusqu'à son dernier souffle sa mission de sensibilisation des pouvoirs publics pour une meilleure prise en charge du secteur audiovisuel.

Sid-Ali Kouiret

L'acteur Sid-Ali Kouiret, l'un des géants du cinéma et du théâtre algériens, est décédé dimanche après-midi à Alger des suites d'une longue maladie. Le défunt était un acteur hors pair. Avec la disparition de Sid-Ali Kouiret, la scène artistique a perdu l'une des grandes figures du cinéma et du théâtre algériens. Le défunt s'est particulièrement distingué en interprétant des rôles phares dans plusieurs films, notamment sur la glorieuse révolution qui resteront à tout jamais témoins de son immense talent.

Amina Belouizdad

L'ancienne speakerine, Amina Belouizdad, est décédée mardi 29 septembre dernier, à l'âge de 83 ans suite à un AVC. Amina était devenue, pour toute une génération d'après-guerre, une silhouette que tout le monde s'était habitué à voir occuper l'écran de la Télévision algérienne au début de sa création. C'était une dame élégante et sympathique dont on ne peut oublier le beau sourire aux dents immaculées, les yeux d'une douceur incommensurable et le regard pétillant d'intelligence qui donnait, avec un sérieux et un français irréprochable, le programme de toute la journée.

Boudjemaâ El-Ankis

La scène culturelle algérienne est endeuillée par le décès de l'une de ses plus remarquables icônes. Le maître de la chanson châabie, Boudjemaâ El Ankis, auteur, compositeur et interprète, est décédé, au début du mois de septembre dernier en fin de soirée, à l'hôpital militaire d'Aïn Nâadja à Alger, des suites d'une longue maladie, à l'âge de 88 ans. Le grand artiste, qui a inspiré plusieurs interprètes du châabi, laisse derrière lui un héritage musical fabuleux, composé de plus de 300 chansons que ses fans connaissent par cœur.

Sid-Ahmed Serri

Le musicien, professeur de musique andalouse et chanteur, Sid-Ahmed Serri, est décédé un dimanche du mois de novembre dernier à Alger à l'âge de 89 ans. Sid-Ahmed Serri, considéré comme l'un des plus grands maîtres de l'andalou, est né le 2 novembre 1926 à La Casbah d'Alger dans une famille de mélomanes. En 1989, Serri est élu président national de l'Association de sauvegarde et de promotion de la musique classique algérienne. En avril 2006, il sera élu président de la Fédération nationale des associations de musique classique algérienne. Il a été le premier artiste lyrique à recevoir, en avril 1992, les insignes de l'Ordre du mérite national.

Assia Djebar

Grande voix de l'émancipation des femmes musulmanes et du dialogue des cultures, l'écrivaine algérienne Assia Djebar, membre de l'Académie française, est décédée le mois de février dernier à Paris à l'âge de 78 ans. Figure majeure de la littérature maghrébine d'expression française, Assia Djebar a

publié une vingtaine de romans, témoignages, recueils de poèmes, traduits dans une vingtaine de langues. Elle était aussi cinéaste. Lauréate en 2000 du prix allemand de la Paix, élue à la prestigieuse Académie française en juin 2005, elle fut citée à plusieurs reprises pour le Prix Nobel de littérature.

Taleb Rabah

Taleb Rabah, chanteur kabyle, est décédé le 22 décembre, à l'âge de 85 ans, suite à une longue maladie. Né en 1930 au village de Tizit, à Aïn El-Hammam dans la wilaya de Tizi-Ouzou, il a vécu son enfance au village jusqu'en 1950. C'est en 1955 qu'il s'est lancé dans la musique en participant à l'émission d'amateurs à *Radio Paris*, dirigée par Amraoui Meysoum entre autres. Le défunt a entamé ensuite sa carrière professionnelle dont l'activité s'étendra jusqu'à la fin des années 90.

René Vautier

René Vautier, cinéaste français engagé et anticolonialiste, réalisateur notamment du film sur la guerre d'Algérie *Avoir 20 ans dans les Aurès*, est mort le début de l'année en cours à l'âge de 86 ans. Ce réalisateur à la vie mouvementée, entre fuites, prison, grève de la faim, menaces et condamnations, se revendiquait comme "le cinéaste français le plus censuré". Il était notamment l'auteur de *Afrique 50*, court-métrage réalisé à 20 ans, devenu le premier film anticolonialiste du cinéma français, qui a été censuré pendant 40 ans et lui a valu une condamnation à 1 an de prison. Son regard s'est beaucoup porté sur la guerre d'Algérie, avec notamment une *Nation Algérie* (1954), pour lequel il a été poursuivi pour "atteinte à la sécurité intérieure de l'État", *Algérie en flammes* (1958), et surtout *Avoir 20 ans dans les Aurès*.

Roger Hanin

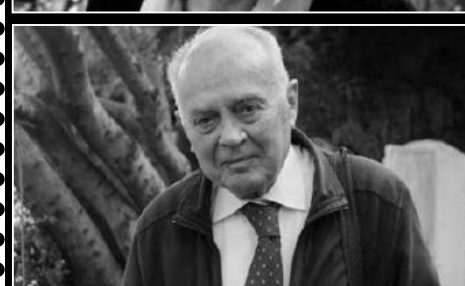
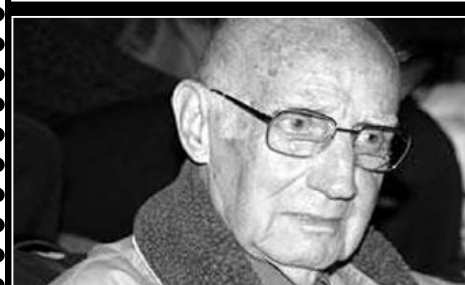
L'acteur Roger Hanin est décédé mercredi 11 février 2015 à l'âge de 89 ans. Il a été enterré aux côtés de son père, conformément à ses dernières volontés. Avant de rendre son dernier souffle, le comédien et réalisateur avait contacté les autorités algériennes et demandé à sa famille de l'inhumer aux côtés de son père – un ex-fonctionnaire des PTT d'Alger – sur sa terre natale.

Claudine Chaulet

La moudjahida, Claudine Chaulet, est décédée dans la à Alger le 29 octobre 2015 à l'âge de 84 ans. Grande militante de la cause nationale, elle s'est engagée très tôt aux côtés des militants de l'indépendance. "J'avais compris que le 1^{er} Novembre était un événement extraordinaire qui allait donner enfin un sens aux luttes. C'est donc tout naturellement que je me suis engagée", avait-elle confessé.

Pierre Chaulet

Ardent militant de la cause nationale. L'ancien militant de la cause nationale lors de la guerre de Libération, Pierre Chaulet est décédé le mois d'octobre dernier à l'âge de 82 ans à Alger. Pierre Chaulet est né le 27 mars 1930 à Alger. Il a milité pour l'indépendance de l'Algérie durant la guerre de Libération nationale au côté du FLN. Eminent professeur en pneumologie, Chaulet, qui a opté pour la nationalité algérienne au lendemain de l'Indépendance, a occupé de hautes fonctions au ministère de la Santé. Il a été également vice-président de l'Observatoire national des droits de l'Homme et membre du Cnes. Chaulet est l'un des pionniers de l'agence APS, dont il a été un des membres fondateurs à Tunis en 1961. A ce titre il a été honoré en décembre 2011 à l'occasion du cinquantenaire de l'agence.



SPORT :

L'année 2015 s'achève et l'heure est désormais aux bilans. Entre tops et flops, le sport algérien a été marqué dans l'ensemble par trois principaux

événements. Entre la désignation de la ville d'Oran pour abriter les Jeux méditerranéens 2021, la qualification de la sélection algérienne des U-23

Les Jeux méditerranéens reviennent 40 ans après

Il aura fallu attendre 40 ans pour que les Jeux méditerranéens reviennent en Algérie, plus précisément à Oran en 2021. L'Algérie renoue, donc, avec les grands rendez-vous d'envergure. La dernière compétition majeure date de 1990. 25 ans se sont donc écoulés sur la dernière Coupe d'Afrique des nations, qui s'est déroulée dans la capitale. Une édition remportée par l'Algérie devant 65.000 spectateurs, mais dans des circonstances difficiles.

Après les Jeux méditerranéens d'Alger en 1975, il aura, donc, fallu attendre 40 ans pour voir cette grande compétition sportive, qui rassemble 24 pays, revenir en Algérie, à Oran plus précisément. L'annonce a été faite, rappelons-le, au mois d'août passé. Un moment fort qui met fin à une longue période de suspense. « Une victoire politique », diront certains, «

redorer l'image du pays sur la scène internationale », affirme d'autres. Cela confirme que l'Algérie inspire plus de confiance et elle pourra abriter les grands rendez-vous mondiaux en toute sécurité. Le choix de la ville d'Oran, ville hôte pour abriter la 19^e édition des Jeux méditerranéens de 2021, marque, donc, une nouvelle ère pour l'Algérie post-terrorisme. Les responsables du sport algérien confirment que le pays dispose de tous les moyens financiers et matériels pour réussir l'événement.

En matière d'infrastructures, la ville d'Oran sera dotée d'un complexe olympique de nouvelle génération d'une capacité de 40.000 places et d'une salle omnisport de 6.000 places. Une chose est sûre, rien ne sera laissé au hasard pour réussir un tel événement.

Après 43 ans d'absence, le rugby revient en Algérie

Absent de la scène nationale depuis 1972, le rugby a retrouvé sa place en Algérie avec la naissance de la Fédération algérienne de rugby (FAR), désormais reconnue par le World Rugby, l'organisme international qui gère le rugby. Cette fédération est présidée par Sofiane Benhassen, fondateur en 2008 du club pilote du Stade oranais. Une équipe nationale de rugby est déjà née et elle-même disputé un match amical historique contre la Tunisie, à Oran. Si le football reste le sport roi, le rugby fait partie des sports en Algérie qui a connu cette discipline avant même l'indépendance. Mais, l'équipe nationale a été considérée comme étant débutante en ne faisant pas partie des grands rendez-vous mondiaux. Durant la période coloniale, le rugby avait ses adeptes, que ce soit à Guelma, à Oran, à Alger où à Annaba avec des clubs comme le RIJA, l'USMA, El-

Harrach, l'ES Guelma ou encore le Stade oranais. Plusieurs joueurs algériens ont pu accomplir de belles carrières pour s'offrir des contrats professionnels à l'étranger, plus précisément en France, mais la discipline a disparu après l'indépendance de l'Algérie et n'a pas pu se développer. Mais désormais, les responsables de ce sport veulent aller de l'avant en renouant avec les échéances internationales, à l'instar de la Coupe du monde de rugby et la Coupe d'Afrique des nations. Un sérieux travail attend, donc, les membres de l'instance nationale du rugby avec à leur tête le président Sofiane Benhassen. Maintenant, il faut relancer ce sport en mettant en place tous les moyens nécessaires. A commencer bien sûr par les infrastructures qui devraient abriter les matchs, surtout que le championnat de rugby à dix sera lancé prochainement.

26 ans après, les U-23 se qualifient pour les Jeux Olympiques

Il a fallu attendre 26 ans pour voir la sélection algérienne des U-23 renouer avec les Jeux Olympiques. La sélection olympique algérienne de football a raté sa finale de la Coupe d'Afrique au Sénégal contre le Nigéria, mais elle a réussi de fort belle manière à se qualifier pour les prochains Jeux Olympiques de Rio 2016. Un rêve qui est devenu réalité grâce à certains nombre de paramètres. Un véritable exploit, estiment les observateurs, au vu du rapport de force prévalant avant le début de la Coupe d'Afrique des nations au Sénégal pour laquelle l'Algérie s'est présentée dans la peau d'outsider. Mais c'était compter sans la détermination des jeunes, plus que jamais décidés à réhabiliter l'image de marque du joueur local, après les acerbes critiques dont il a fait l'objet de toutes parts depuis un bon bout de

temps. Le rendez-vous de Rio sera âprement disputé entre de grandes nations de football. Atteindre un niveau avancé dans cette grande compétition mondiale que sont les Jeux Olympiques de Rio De Janeiro, exige un groupe solide sur tous les plans.

La sélection algérienne de football des moins de 23 ans, qui a réussi à renouer avec les JO après 35 ans d'absence, ne doit surtout pas se contenter d'une simple figuration sur les terres brésiliennes. Aller le plus loin possible sera l'objectif de la Fédération algérienne de football (FAF). Cette dernière mise désormais sur des performances plus importantes. L'entraîneur suisse André-Pierre Schürmann aura suffisamment de temps pour bien choisir son effectif et apporter les réglages qui s'imposent.



ENTRE TOPS ET FLOPS !

pour les prochains Jeux Olympiques de Rio 2016 et le retour du rugby algérien après 43 ans d'absence,

certaines autres disciplines ont marqué leur territoire au cours de cette année 2015.

L'Algérie perd l'organisation de la CAN 2017

L'échec de l'Algérie dans la course pour l'organisation de la Coupe d'Afrique des nations a également marqué l'année 2015. Le choix porté sur le Gabon, en compétition avec l'Algérie et le Ghana, par la CAF, pour l'organisation de la 31^e édition de la Coupe d'Afrique des nations en 2017, prévue initialement en Libye avant la chute de Kadhafi, avait provoqué une forte vague d'indignation de la part des

politiques et des responsables du football algérien. Les responsables du sport algérien ont même dénoncé le « jeu de coulisses », en confirmant que l'Algérie possède tous les moyens pour assurer une bonne organisation de cette compétition continentale. Le président de la Confédération africaine de football, Issa Hayatou, avait indiqué lors de sa visite en Algérie pour inspecter les infrastructures, que le pays compte

les moyens nécessaires. Mais, finalement les moyens n'étaient pas le principal paramètre qui influençait le choix de l'instance continentale. Sans revenir sur tout ce qui a émaillé cette désignation, la disqualification de l'Algérie avait engendré beaucoup de déception et de frustration pour tout le peuple algérien. Ce dernier n'est pas prêt à oublier facilement la façon avec laquelle l'Algérie a été trahie.

L'USM Alger, finaliste malheureux de la LDC

L'USM Alger a échoué en finale de la prestigieuse compétition continentale, à savoir la Ligue des Champions, en s'inclinant face au TP Mazembe. Les Usmistes qui ont, pourtant, dominé la phase des poules, ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes, alors qu'ils avaient la possibilité de réussir leur première finale continentale de l'histoire. Le représentant algérien a compromis ses chances au match aller.

Le sentiment de regret est partagé par l'ensemble des dirigeants du club, staff technique, joueurs et mêmes les supporters. C'est la première fois depuis sa création en 1937 que le club phare de Soustara arrive en finale de la Ligue des champions. Certes, le fait d'arriver à ce stade de la com-

pétition est un exploit en lui-même, les Rouge et Noir auraient pu faire mieux, estiment les spécialistes en la matière.

Ces derniers ont tenté de justifier l'échec de l'USM Alger par les blessures et les suspensions en cascade, mais le fait d'atteindre l'ultime étape de cette prestigieuse compétition continentale, est un grand exploit. Plusieurs paramètres ont joué un mauvais tour à la formation algéroise, contrainte d'attendre encore pour s'adjuger sa première étoile africaine, mais cette participation donnera une dimension à ce club algérien. Cela permettra à l'USM Alger, à coup sûr, de gagner en maturité et de revenir encore plus forte lors de ses prochaines participations internationales.

Handball, un Mondial qatari à oublier !

La plus grande désillusion cette année reste la participation catastrophique de la sélection algérienne de handball au Mondial-2015 à Doha. Les Verts n'ont fait que de la figuration dans cette édition organisée au Qatar. Les Algériens ont quitté la compétition par la petite porte. Avec cette 24^e et

dernière place au classement général de ce rendez-vous de Doha, les responsables de la petite balle algérienne doivent revoir leur copie. Les handballeurs algériens se contentent de plus en plus d'une simple participation. Une situation qui devrait interpeller les consciences du mouvement sportif

algérien. Le Sept national a ainsi touché le fond après avoir goûté au sacre africain en janvier 2014 lors de la CAN organisée à Alger. Énormément de choses restent à faire et à améliorer au fur et à mesure pour permettre à cette discipline de rivaliser avec les meilleures sélections de la planète.

La boxe et le judo peuvent espérer mieux...

La boxe et le judo restent deux disciplines qui continuent à réaliser de belles performances pour le sport algérien. Durant cette année qui touche à sa fin, ces deux disciplines se sont illustrées de fort belle manière. Fidèle à ses habitudes, le noble art a arraché une place sur le podium mondial. Mohamed Flissi dans la catégorie des 52 kg, a arraché la médaille de bronze aux derniers championnats du monde 2015 à Doha. Ses partenaires Chadi Abdelkader dans la catégorie des 65 kg et Ilyes Abbadi dans les 75 kg se sont, pour leur part, contentés d'une quali-

fication pour les prochains Jeux Olympiques de Rio 2016.

Pour le judo, une nette amélioration a été constatée par les responsables de cette discipline. Plusieurs judokas ont brillé sur les tatamis aux Jeux africains 2015, abrités par la capitale du Congo, Brazzaville. Les techniciens ont la matière évoquent même d'une véritable razzia des judokas algériens lors de ce rendez-vous du Congo. Avec un total de 12 médailles dont 7 en or, le judo algérien peut espérer mieux.



Chaos, guerres et violence dans le monde

Des conflits meurtriers et des guerres inlassables avec comme toile de fond un terrorisme en puissance. C'est là un

résumé inquiétant autour d'un monde qui a pour caractéristique la violence comme ingrédient principal. Le Proche-Orient,

qui s'éternise dans ces déchirures et ces drames, est l'endroit où il fait plus peur. La Syrie, l'Irak, la Libye et l'Égypte sont

les plus touchés par ces conflits et ce regain de la violence. Le printemps arabe qui devait permettre une ouverture

démocratique est perçu, a contrario, comme un effet chaotique sur toute la région. Et ce n'est pas encore fini.

La Syrie où la guerre s'éternise

Depuis plus de 4 ans, la guerre fait rage en Syrie. Un conflit qui prend des proportions alarmantes dans un pays où l'Observatoire syrien des droits de l'Homme a recensé cette année plus de 250.000 morts depuis le début du conflit. Toutes les voies de conciliation ont été épuisées sous les auspices de l'Onu. Le régime syrien, fort du soutien russe, ne veut plus lâcher alors que les opposants qui tentaient de regrouper ne comptent pas sur les concessions et mettent leurs efforts de guerre dans des milices bien organisées dans le rang de la bataille. Mais cette année, deux aspects nouveaux ont caractérisé cette guerre. Le premier est l'entrée en guerre de la Russie contre les groupes de Daech et le second aspect est celui d'une avancée fulgurante de ce groupe terroriste le plus dangereux du monde qui compte dans son aile un soutien de djihadistes venus de plusieurs pays. La prise de la ville de Palmyre en été dernier et la destruction de ces importants vestiges a ému le monde mais aucun ne veut s'avancer seul sur un terrain miné. En septembre, les USA ont signifié que seule une coalition internationale pourra venir à bout de ce terrorisme tentaculaire qui menace toute la région. Des bombardements intenses du côté des américains n'ont pas essouffé Daech qui arrive à prendre des villages tout entiers. Mais la guerre menée par les Russes tente d'affaiblir les groupes terroristes en leur assénant des coups forts sans pourtant réussir à les décaper. Ce sont d'atroces scènes médiatiques où la logique de la guerre des deux côtés a ébranlé la conscience mondiale. La dernière coalition formée par l'Arabie Saoudite regroupant 34 pays musulmans est la dernière trouvaille de ce qui reste comme solution pour éradiquer le fléau de Daech. Mais cela promet encore de durer face à l'absence d'une solution pacifique.

L'Irak et l'Égypte face au terrorisme

Les deux pays ont enclenché une bataille dure et irréversible contre le terrorisme. L'Égypte, qui mène la vie dure aux frères musulmans, ennemis jurés du nouveau pouvoir égyptien incarné par le Président Sissi, ne compte pas se laisser faire. Des procès en nombre contre les figures marquantes des islamistes, la saisie de leurs biens et l'engagement dans les opérations en Sinaï pour battre les groupes durs du terrorisme font que l'Égypte de Sissi n'est pas encore le pays stable qu'on voudrait faire croire. On peut dire la même chose de l'Irak qui fait face à un déclin ethnique accentué par la présence massive du groupe Daech, c'est l'année noire pour le pays de l'Euphrate. Les sommets tentés de se regrouper dans la plus importante province d'El Anbar pour mettre hors d'état de nuire le Daech version irakienne. Au total, des milliers de morts, de blessés et des populations qui fuient partout les affres de la guerre. Le pouvoir d'obédience chiite joue sur la carte de la modération en fédérant dans ces rangs, sunnites, yézidites et kurdes pour damer le pion aux milices de Daech. Réussira-t-il ou non ? C'est le temps de l'incertitude.

La Palestine en escalade de guerre

Cette année, c'est aussi le conflit le plus marquant dans les territoires palestiniens. Les projets de colonies et leur extension dans les territoires de la Palestine ont

abouti à une escalade meurtrière. L'armée israélienne, aidée par les colons les plus ultra, jette leur dévolu sur une population meurtrie à Hébron et à Ramallah. Mais c'est surtout à Jérusalem que l'extension d'une colonie à l'est de la ville qui justifie des opérations de guerre avec des dizaines de morts palestiniens. Les soldats de Tshahal pillonnent des quartiers et provoquent la population palestinienne à la mosquée d'El Aksa. Les puissants signent leur désaveu mais restent impuissants face à l'intransigeance du gouvernement d'extrême-droite de Netanyahu. Mais la Palestine a vu cette année son drapeau flotter pour la première fois au siège de l'Onu avec la reconnaissance de plusieurs pays de l'Etat de Palestine. Une victoire en somme qui met à nu toutes les tentatives d'Israël pour avorter ce projet.

Drame migratoire en Europe

Du jamais vu dans le monde. Les flux migratoires en Europe ont atteint fin 2015 près de 10 millions de réfugiés. Au regard de la situation qui se présente, la migration la plus puissante était celle des Syriens avec une estimation de plus de 1 million de réfugiés depuis janvier 2015. Mais cette tendance n'est pas propre à un pays ou une région, ce sont, en effet, plus de 20 nationalités qui partent des pays les plus pauvres ou ceux qui sont en perpétuels conflits armés. Les habitants de l'Afrique sub-saharienne ne sont pas les seuls candidats à l'émigration clandestine, il y a ceux de la Libye, Tunisie et quelques Algériens qui échouent généralement dans l'île de Lampedusa à quelques encablures de l'Italie. Le reste est composé de Somaliens, Afghans et Pakistanaï.

Le Haut Commissariat des réfugiés dépendant de l'Onu a établi des rapports sur la maltraitance et les brimades que subissent ces milliers d'émigrés. Les discours de l'extrême-droite flambent dans une Europe qui renoue avec son dada nationaliste. Les peurs s'exacerbent face à cette explosion démographique venue de l'étranger. La solution pour les officiels européens est de contenir ces flux et à barricader les frontières à travers une série de mesures. Surveillance intensifiée de l'espace Schengen, réduction de visas et état d'alerte maximale. L'Europe assaillie de toute part ne veut plus de ces étrangers et l'a signifiée clairement.

La Libye s'enlise dans le chaos

Le drame libyen n'est pas près de se terminer. La guerre fratricide a révélé toute son horreur dans un pays déchiqueté. Les envoyés spéciaux onusiens se succèdent mais sans véritable solution. Tout au long de cette année, pas un répit de la part des milices qui ne cèdent en rien à leur fin guerrier. Deux gouvernements érigés fin 2014 continuent de se livrer bataille.

Le premier à Tobrouk se dispute la légitimité au second installé à Benghazi. Après des mois de négociations avec des pays puissants, l'espoir d'une solution politique apparaît dès août 2015, mais chaque partie veut ses propres conditions de pacification. L'Algérie participe activement à une solution médiane alors que les Etats-Unis et l'Europe se mettent d'accord pour une résolution politique du conflit

RÈGLEMENT DU CONFLIT SAHRAOUI

Le Maroc bloque toute initiative

L'année 2015 n'a pas connu le "tournant décisif" souhaité par le secrétaire général des Nations unies. Ban Ki-Moon dans son rapport de 2014 pour le règlement du conflit au Sahara occidental. Le Maroc a continué, pendant cette année, à bloquer toute initiative visant une solution pacifique permettant l'autodétermination du peuple sahraoui par l'organisation d'un référendum juste et régulier. Son intention à vouloir perpétuer son occupation des territoires sahraouis apparaît clairement à travers la visite du Roi Mohamed VI, en novembre dernier, à Laâyoune et Dakhla occupées, qualifiée par le président Sahraoui Mohamed

Abdelaziz d'"escalade dangereuse". L'obstination du Maroc à bloquer "tout règlement pacifique" s'est par ailleurs accompagnée de violations des droits de l'homme dans les territoires sahraouis, selon les nombreux rapports publiés par des organisations internationales et des agences onusiennes spécialisées. Son refus des négociations "directes et sérieuses", demandées par le secrétaire général de l'Onu et son entêtement à ne "discuter que les détails de (son) plan d'autonomie" indique que Rabat a définitivement tourné le dos à la légalité internationale, selon la direction sahraouie. L'envoyé personnel du secrétaire

général des Nations unies pour le Sahara occidental, Christopher Ross, avait relevé, au cours de ce mois décembre, dans son briefing devant le conseil de sécurité, que ses tentatives pour relancer le processus onusien n'ont pas abouti en raison de l'attitude marocaine visant à pérenniser le statu quo. M. Ross tente, depuis Manhasset (Etats-Unis) où avaient eu lieu les derniers pourparlers entre le Front Polisario et le Maroc en 2012, d'amener ce dernier à la table des négociations. Il a effectué, cette année, sans succès, trois déplacements dans la région: en février, en septembre et le dernier en novembre date à

laquelle le Maroc lui a signifié une interdiction de se rendre dans les territoires du Sahara occidental. Cette décision a été rejetée par l'Onu qui a fait état du droit de l'Envoyé personnel du SG de visiter le Sahara occidental conformément au mandat assigné par le Conseil de sécurité. Les Nations unies ont, en outre, déclaré formellement que le Sahara occidental "relève du processus de décolonisation".

Les thèses marocaines battues en brèche

Battues en brèche, les thèses marocaines trouvent de moins en moins d'écho dans les grandes capitales

même si "la communauté internationale ne met pas assez de pression sur le Maroc pour l'amener à accepter la tenue du référendum", selon le président Mohamed Abdelaziz. Ainsi, la quasi-unanimité des membres du Conseil de sécurité a, au cours du briefing de M. Ross, appuyé le processus onusien pour une solution politique qui garantit le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. Ils ont aussi souligné la nécessité de parvenir à un accord sur le statut juridique définitif du territoire sahraoui, a indiqué le représentant du Front Polisario à l'Onu, Ahmed Boukhari. Deux prises de position européennes, à

la fin de cette année, ont aussi conforté le Polisario dans ses positions. La première concerne l'annulation par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) de l'accord sur la libéralisation du commerce des produits agricoles et halieutiques, conclu en mars 2012 entre le royaume chérifien et l'UE. La seconde est relative à la demande du parlement européen à l'Onu pour doter la mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara Occidental (Minurso) d'un mandat de surveillance des droits de l'homme. Paris faisant toujours obstruction à cet élargissement, fait observer M. Boukhari.

La question sahraouie devrait figurer en bonne place de l'agenda de l'Onu et du Conseil de sécurité en 2016, année qui doit voir, dès janvier, la visite de Ban Ki-Moon dans les territoires sahraouis occupés. Les dirigeants sahraouis formulent le souhait de voir, à l'occasion de cette visite, le Maroc soumis à de "nouvelles pressions pour accepter la légalité internationale". Dans le cas contraire, "elle aura manqué son objectif", a dit M. Boukhari. L'éloignement du processus de paix ouvre alors la voie à toutes les options dont le retour à la lutte armée, déclarent les dirigeants sahraouis.

Les attentats ayant marqué 2015

L'année 2015 a été marquée par une actualité souvent triste et morose. *Midi Libre* a choisi quelques-uns de ces événements dramatiques dont il faut se souvenir. Découvrons-les :

07/01/2015 : En France, quelques jours à peine après les fêtes du Nouvel An, deux attentats terroristes tragiques plongent la France dans une ambiance morose. Le 7 janvier tout d'abord, avec l'assassinat par les frères Coulibaly de 11 personnes dans les locaux parisiens du journal satirique *Charlie Hebdo*.

09/01/2015 : Toujours en France, le terroriste Amédy Coulibaly fusillé 4 personnes dans une épicerie casher Porte de Vincennes, avant d'être abattu par les forces spéciales, ainsi que les deux criminels Shérif et Saïd Kouachi.

14/02/2015 : A Copenhague, au Danemark, un terroriste fait un mort et trois blessés lors de la conférence *Art, blasphème et liberté d'expression* organisée en hommage aux victimes de l'attentat du 7 janvier 2015 au *Charlie Hebdo*. Dans la nuit du 14 au 15 janvier, le même assassin tue un garde à l'entrée de la Grande Synagogue de Copenhague, avant d'être abattu par les policiers.

07/03/2015 : Un attentat à Bamako, capitale du Mali, revendiqué par le groupe terroriste jihadiste de Mokhtar Belmokhtar, fait cinq morts, dont un Belge et un Français.

18/03/2015 : Un attentat terroriste au musée du Bardo à Tunis fait 21 morts et une cinquantaine de blessés.

20/03/2015 : Un double attentat-suicide à Sana'a, au Yémen, fait 142 morts et 350 blessés.

02/04/2015 : Un attentat à l'université de Garissa, au Kenya, fait 152 morts et 79 blessés.

14/04/2015 : A Calais, Chloé, 9 ans, est enlevée et tuée par un Polonais récidiviste.

19/04/2015 : La police arrête Sid Ahmed Ghlam et déjoue ainsi son projet d'attentat contre une ou deux églises de Villejuif.

26/06/2015 : Un attentat revendiqué par le groupe terroriste jihadiste Etat Islamique fait 38 morts et 39 blessés sur une plage près de Soussse, en Tunisie.

29/06/2015 : Yassin Salhi tue et décapite son patron Hervé Cornara à Chassieu, dans le Rhône, puis tente de faire exploser l'usine Air Products de Saint-Quentin-Fallavier, en Isère.

07/08/2015 : Libération d'Isabelle Prime, dernier otage français dans le monde, retenu au Yémen depuis le 24 février 2015.

21/08/2015 : Sur la ligne de TGV Amsterdam-Paris, plusieurs passagers du Thalys dont trois Américains, désarment courageusement le terroriste Ayoub El Khaznani, évitant ainsi plusieurs meurtres.

10/10/2015 : Un attentat à Ankara, en Turquie, fait au moins 102 morts et 500 blessés.

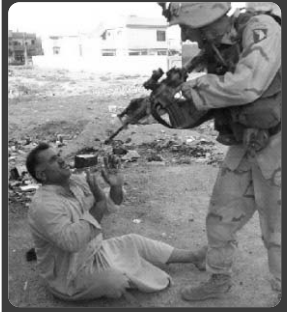
31/10/2015 : Un avion Airbus A321 d'une compagnie russe s'écrase en Egypte, faisant 224 morts. Cet acte est revendiqué par le groupe terroriste jihadiste Etat Islamique.

12/11/2015 : Un double attentat à Beyrouth, revendiqué par l'organisation jihadiste Etat Islamique, fait 43 morts.

13/11/2015 : A Paris et au Stade de France, dans la nuit du 13 au 14 novembre 2015, une série d'actes terroristes font au moins 129 morts, dont 82 dans la salle de spectacle du Bataclan, où le groupe de hard rock américain Eagles of Death Metal donnait un concert. Ce groupe s'était produit à Tel-Aviv, en Israël, en juillet 2015. L'attentat est revendiqué par l'organisation jihadiste Etat Islamique.

20/11/2015 : Un attentat revendiqué par le groupe jihadiste de Mokhtar Belmokhtar fait 27 morts à l'hôtel Radisson Blu de Bamako, au Mali.

24/11/2015 : Un attentat dans un bus à Tunis fait 12 morts. Il s'agit du 3e attentat en 2015, en Tunisie, revendiqué par l'organisation jihadiste Etat Islamique.



RENOUVELLEMENT PARTIEL DU CONSEIL DE LA NATION

Le FLN arrive en tête

PAR INES AMROUDE

Le parti du Front de libération nationale (FLN) est arrivé en tête aux élections pour le renouvellement de la moitié des membres élus du

Conseil de la nation, qui se sont déroulées avant-hier à travers les 48 wilayas du pays, avec 23 sièges, suivi du Rassemblement national démocratique (RND) avec 18 sièges.

Selon les résultats préliminaires, rendus publics mercredi par le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, les Indépendants arrivent en troisième position avec 4 sièges, suivi du Front des forces socialistes (FFS), avec 2 sièges et d'El-Fadjr El-Djadid avec 1 siège.

Le nombre d'élus des assemblées populaires communales et de wilayas constituant le collège électoral, a été de 26.892 membres, alors que le nombre de votants a été 25.641, soit un taux de participation de 95,35 %.

En outre, 258 candidats ont postulé pour les 48 sièges objet de renouvellement, issus de 30 partis politiques et 12 indépendants. Ces résultats ont été communiqués en attendant la proclamation officielle et définitive des résultats de l'élection par le Conseil constitutionnel, conformément aux dispositions de l'article 125 de la loi organique 12-01 du 12 janvier 2012 relative au régime électoral.

Le collège électoral a voté, mardi, au niveau de l'ensemble des wilayas du pays, pour élire, à travers un scrutin indirect, 48 membres du Conseil de la nation dont le mandat de 6 ans arrive à expiration. Composé des élus locaux dans les APC (1.541) et les APW (48), le collège électoral a procédé à l'élection des nouveaux membres de la chambre haute du Parlement au niveau de chaque wilaya

sous la supervision d'une commission en charge du processus. A la veille de ce scrutin, le ministère de la Justice avait publié un arrêté portant la désignation des magistrats présidents et membres des commissions électorales de wilaya. Chaque commission de wilaya est composée d'un président, de deux membres et de deux suppléants. Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, avait convoqué le collège électoral pour le mardi 29 décembre 2015 en vue de l'élection pour le renouvellement de la moitié des membres élus du Conseil de la nation. Le collège électoral est composé de l'ensemble des membres de l'assemblée populaire de wilaya et des membres des assemblées populaires communales de la wilaya.

Le Conseil de la nation, la chambre haute du Parlement algérien, a été créé lors de la révision de la Constitution en 1996. Il est composé de 144 membres, dont 96 élus au scrutin indirect et secret (2 tiers) et 48 désignés par le président de la République dans le cadre du tiers présidentiel. Pour être éligible, il faut être membre de l'assemblée populaire communale ou de l'assemblée populaire de wilaya et avoir l'âge d'au moins 35 ans. La durée du mandat est de six ans, et la chambre est renouvelable pour la moitié tous les trois ans.

L. B.

ment de la moitié des membres élus du Conseil de la nation, qui se sont déroulées avant-hier à travers les 48 wilayas du pays, avec 23 sièges, suivi du Rassemblement national démocratique (RND) avec 18 sièges.

Selon les résultats préliminaires, rendus publics mercredi par le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, les Indépendants arrivent en troisième position avec 4 sièges, suivi du Front des forces socialistes (FFS), avec 2 sièges et d'El-Fadjr El-Djadid avec 1 siège.

Le nombre d'élus des assemblées populaires communales et de wilayas constituant le collège électoral, a été de 26.892 membres, alors que le nombre de votants a été 25.641, soit un taux de participation de 95,35 %.

En outre, 258 candidats ont postulé pour les 48 sièges objet de renouvellement, issus de 30 partis politiques et 12 indépendants.

Ces résultats ont été communiqués en attendant la proclamation officielle et définitive des résultats de l'élection par le Conseil constitutionnel, conformément aux dispositions de l'article 125 de la loi organique 12-01 du 12 janvier 2012 relative au régime électoral.

Le collège électoral a voté, mardi, au niveau de l'ensemble des wilayas du pays, pour élire, à travers un scrutin indirect, 48 membres du Conseil de la nation dont le mandat de 6 ans arrive à expiration. Composé des élus locaux dans les APC (1.541) et les APW (48), le collège électoral a procédé à l'élection des nouveaux membres de la chambre haute du Parlement au niveau de chaque wilaya

sous la supervision d'une commission en charge du processus. A la veille de ce scrutin, le ministère de la Justice avait publié un arrêté portant la désignation des magistrats présidents et membres des commissions électorales de wilaya. Chaque commission de wilaya est composée d'un président, de deux membres et de deux suppléants. Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, avait convoqué le collège électoral pour le mardi 29 décembre 2015 en vue de l'élection pour le renouvellement de la moitié des membres élus du Conseil de la nation. Le collège électoral est composé de l'ensemble des membres de l'assemblée populaire de wilaya et des membres des assemblées populaires communales de la wilaya.

Le Conseil de la nation, la chambre haute du Parlement algérien, a été créé lors de la révision de la Constitution en 1996. Il est composé de 144 membres, dont 96 élus au scrutin indirect et secret (2 tiers) et 48 désignés par le président de la République dans le cadre du tiers présidentiel.

Pour être éligible, il faut être membre de l'assemblée populaire communale ou de l'assemblée populaire de wilaya et avoir l'âge d'au moins 35 ans. La durée du mandat est de six ans, et la chambre est renouvelable pour la moitié tous les trois ans.

Le Conseil de la nation, la chambre haute du Parlement algérien, a été créé lors de la révision de la Constitution en 1996. Il est composé de 144 membres, dont 96 élus au scrutin indirect et secret (2 tiers) et 48 désignés par le président de la République dans le cadre du tiers présidentiel. Pour être éligible, il faut être membre de l'assemblée populaire communale ou de l'assemblée populaire de wilaya et avoir l'âge d'au moins 35 ans. La durée du mandat est de six ans, et la chambre est renouvelable pour la moitié tous les trois ans.

Pour être éligible, il faut être membre de l'assemblée populaire communale ou de l'assemblée populaire de wilaya et avoir l'âge d'au moins 35 ans. La durée du mandat est de six ans, et la chambre est renouvelable pour la moitié tous les trois ans.

Le Conseil de la nation, la chambre haute du Parlement algérien, a été créé lors de la révision de la Constitution en 1996. Il est composé de 144 membres, dont 96 élus au scrutin indirect et secret (2 tiers) et 48 désignés par le président de la République dans le cadre du tiers présidentiel. Pour être éligible, il faut être membre de l'assemblée populaire communale ou de l'assemblée populaire de wilaya et avoir l'âge d'au moins 35 ans. La durée du mandat est de six ans, et la chambre est renouvelable pour la moitié tous les trois ans.



Amar Saadani.

Le Conseil de la nation, la chambre haute du Parlement algérien, a été créé lors de la révision de la Constitution en 1996. Il est composé de 144 membres, dont 96 élus au scrutin indirect et secret (2 tiers) et 48 désignés par le président de la République dans le cadre du tiers présidentiel.

Pour être éligible, il faut être membre de l'assemblée populaire communale ou de l'assemblée populaire de wilaya et avoir l'âge d'au moins 35 ans. La durée du mandat est de six ans, et la chambre est renouvelable pour la moitié tous les trois ans.

Le Conseil de la nation, la chambre haute du Parlement algérien, a été créé lors de la révision de la Constitution en 1996. Il est composé de 144 membres, dont 96 élus au scrutin indirect et secret (2 tiers) et 48 désignés par le président de la République dans le cadre du tiers présidentiel. Pour être éligible, il faut être membre de l'assemblée populaire communale ou de l'assemblée populaire de wilaya et avoir l'âge d'au moins 35 ans. La durée du mandat est de six ans, et la chambre est renouvelable pour la moitié tous les trois ans.

Le Conseil de la nation, la chambre haute du Parlement algérien, a été créé lors de la révision de la Constitution en 1996. Il est composé de 144 membres, dont 96 élus au scrutin indirect et secret (2 tiers) et 48 désignés par le président de la République dans le cadre du tiers présidentiel. Pour être éligible, il faut être membre de l'assemblée populaire communale ou de l'assemblée populaire de wilaya et avoir l'âge d'au moins 35 ans. La durée du mandat est de six ans, et la chambre est renouvelable pour la moitié tous les trois ans.

Le Conseil de la nation, la chambre haute du Parlement algérien, a été créé lors de la révision de la Constitution en 1996. Il est composé de 144 membres, dont 96 élus au scrutin indirect et secret (2 tiers) et 48 désignés par le président de la République dans le cadre du tiers présidentiel. Pour être éligible, il faut être membre de l'assemblée populaire communale ou de l'assemblée populaire de wilaya et avoir l'âge d'au moins 35 ans. La durée du mandat est de six ans, et la chambre est renouvelable pour la moitié tous les trois ans.

LE TORCHON BRÛLE ENTRE LE CNES ET LE MINISTÈRE

L'université sur le chaudron

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Rien ne va plus entre le ministère de l'Enseignement supérieur et le Cnes. Tahar Hadjar qui espérait apaiser le contentieux avec l'instance syndicale s'est vu infliger une fin de non recevoir.

L'attitude du Cnes est justifiée par l'absence d'une invitation directe de la part du ministère pour établir un calendrier de concertations entre les deux parties. Le SG du Cnes, Abdelmalek Rahmani, parle "d'une rencontre qui devait s'organiser avant-hier mais auparavant le ministre a rencontré les organisations étudiantes".

Cela est vu comme "un affront" pour l'organisation syndicale des enseignants qui regrette dans une déclaration "qu'il n'y a pas de volonté d'ouvrir les canaux de dialogue et de concertation".

Le Cnes, qui a appelé en effet depuis le mois de septembre dernier à un conclave au sommet avec le ministère de tutelle n'a, jusque-là, pas obtenu d'assurance sur la plateforme revendicative. Le ministre estime que le point prioritaire est la conférence nationale de l'é-

valuation du système LMD prévue le 13 janvier prochain à laquelle d'ailleurs il a confirmé que tous les partenaires sociaux et les organisations syndicales ont été invités.

Mais pour le Cnes, ces membres s'accordent à mettre au point certains points qu'ils estiment importants. Parmi ces revendications, c'est la "détérioration de la qualité pédagogique qu'accuse l'université et à laquelle il faut trouver une solution urgente".

La deuxième question a trait à la recherche et la promotion des grades au sein de la corporation.

Le syndicat déplore que les travaux de recherche ne soient pas viabilisés et que des enseignants végètent dans des postes d'assistants pendant des années alors qu'ils sont en droit, après le doctorat, d'obtenir automatiquement le grade de professeur selon les normes universitaires établies.

La question des vacataires ne trouve, non plus, pas de répondant auprès du ministère de tutelle.

En revanche Tahar Hadjar s'est défendu de fermer les portes du dialogue avec le

corps des enseignants.

Il estime en outre que 34.000 enseignants officient actuellement dans les établissements universitaires.

A son corps défendant, le ministère tente de minimiser la crise qui secoue, depuis la rentrée, le monde universitaire avec les mêmes plaintes et les mêmes problèmes que chaque partie jette la balle à l'autre.

Autour du système du LMD tant critiqué, chaque acteur veut apporter une vision sur les méthodes pédagogiques à corriger ou à adapter dans un contexte où l'université algérienne est en bas du classement mondial.

Si les autorités jurent que ce "système sera entièrement revu", c'est que la majorité des partenaires sociaux entre enseignants, étudiants et corps administratifs veut une réforme poussée en profondeur et non de se contenter à chaque fois de colmater les brèches. D'ici le début de l'année 2016, l'université aura à débattre de ces questions en espérant une issue favorable.

F. A.

CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Sept catégories de produits retenues

Le gouvernement a fixé sept catégories de produits fabriqués ou assemblés localement qui seront éligibles au crédit à la consommation, a appris, hier, l'APS auprès d'une source proche du dossier.

PAR RIAD EL HADI

Ces gammes de produits relevant de sept filières industrielles locales sont:

1- Activité de fabrication d'appareils électriques et électroménagers: Téléviseurs, vidéo, son et mp3, appareils photos et caméscopes, chauffages, climatiseurs, réfrigérateurs, équipements de cuisine domestique, équipements de lavages domestiques et petits électroménagers

2- Activité de fabrication des téléphones, tablettes et smartphones: Téléphones, téléphones cellulaires et tablettes

3- Activité construction de véhicules automobiles et motocycles de moteurs thermiques :

- Voitures particulières de tourisme
- Cycles et tricycles à moteur

4- Activité de fabrication de machines de bureau et de traitement de l'information: Ordinateurs, autres équipements informatiques et accessoires

5- Activité de fabrication industrielle d'ensembles d'ameublement en bois à usage domestique : Meubles, ensembles de mobiliers et d'accessoires en bois ou associés à d'autres matières, à usage domestique.

6- Activité des textiles et cuirs: Tissu d'ameublement, tapisserie, moquette et literie

7- Activité des matériaux de construction : céramique et céramique sanitaire Cette



liste fait l'objet d'un arrêté interministériel qui sera signé, jeudi, par les ministres, respectivement, du Commerce, des Finances et de l'Industrie et des mines. Gelé depuis 2009 pour ralentir les importations et limiter le niveau d'endettement des ménages, le crédit à la consommation sera réinstauré en 2016 pour encourager la consommation du produit national et l'appareil de production locale dans un contexte où l'Algérie a plus que jamais besoin de diversifier son économie et de réduire ses importations. Réintroduit par l'article

88 de la loi de finances 2015, ce crédit est destiné exclusivement aux produits fabriqués ou assemblés localement.

Les prêts bancaires peuvent, en fonction du choix de l'emprunteur, couvrir la totalité du prix du produit acquis mais seront assortis de taux d'intérêt non bonifiés.

Les produits éligibles au crédit à la consommation ne sont pas conditionnés par un taux-plancher d'intégration du produit. Afin de s'assurer de la solvabilité du consommateur-emprunteur, une centrale des risques des entreprises et ménages (Crem)

a été mise en place par la Banque d'Algérie.

Cet outil assure une gestion interbancaire des risques de crédits en intégrant dans son système tous les prêts contractés et les données relatives à la clientèle y compris les défauts de paiement.

Les revenus de l'emprunteur devront assurer le remboursement du crédit durant les délais fixés par le décret exécutif relatif au crédit à la consommation, dont la durée est supérieure à 3 mois et n'excédant pas les 60 mois.

R. E.

UNE ÉCOLE AMÉRICAINE À ALGER Accord signé entre l'Algérie et les Etats-Unis

L'Algérie et les Etats-Unis ont signé mardi à Washington un accord pour la création d'une école internationale américaine à Alger, la première du genre en Algérie.

L'accord a été paraphé au siège de l'ambassade d'Algérie à Washington par l'ambassadeur Madjid Bouguerra et par Anne Patterson, sous-secrétaire d'État américaine pour le Proche-Orient.

L'école qui sera créée prochainement, va dispenser un enseignement en anglais conformément au cursus éducatif américain, a expliqué à l'APS Madjid Bouguerra. Ce cursus ouvert aussi bien aux Algériens qu'aux étrangers inclut également un module de langue arabe, et deux autres sur l'histoire et la géographie de l'Algérie. L'école "va ouvrir un nouveau chapitre dans nos relations avec les Etats-Unis dans le domaine de l'éducation", s'est félicité l'ambassadeur, en relevant au passage l'énorme potentiel américain en matière de formation scientifique et technologique, dont peut bénéficier l'Algérie.

Il est temps pour l'Algérie de "s'ouvrir sur d'autres potentiels de formation existant ailleurs", a-t-il enchaîné M. Bouguerra a ajouté que cet accord "clôturait une année riche en réalisations entre les deux pays et témoignait également du climat de sécurité et de stabilité qui règne en Algérie et qui attire et facilite l'implantation" des organismes de formation étrangers dans le pays.

Considérant cet accord comme un pas de plus dans la coopération algéro-américaine, M. Bouguerra a affirmé à son interlocuteur que l'école rencontrera un succès certain en Algérie en matière d'éducation.

De son côté, Anne Patterson a souligné que l'accord représentait une étape importante dans les échanges entre les deux pays.

La création de cette école a été proposée lors de la deuxième session du dialogue stratégique algéro-américain, tenue en avril 2014 à Alger. Les deux parties ont œuvré depuis à sa concrétisation.

R. N.

AVANT-PROJET DE RÉVISION DE LA CONSTITUTION

Benabbou et Rekhila saluent la séparation des pouvoirs

PAR LAKHDARI BRAHIM

Les spécialistes en droit constitutionnel, Fatiha Benabbou et Rekhila Ameur, ont salué le contenu de l'avant-projet de révision de la Constitution, en ce qui a trait à l'approfondissement de la séparation et de la complémentarité des pouvoirs qui constitue "le principal garant de la pérennité de l'Etat".

Dans une déclaration à l'APS, la spécialiste en droit constitutionnel, Fatiha Benabbou a qualifié l'approfondissement de la séparation et de la complémentarité des pouvoirs d'"extrêmement important", car constituant "le principe fondamental garantissant la pérennité de l'Etat".

La spécialiste a mis en garde contre les risques de "concentrer le pouvoir dans les mains d'une seule partie, ce qui, a-t-elle estimé, mènerait inévitablement aux dépassements, alors qu'il est nécessaire aujourd'hui de réaliser un équilibre réel entre les trois pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire)".

"La consécration de ce principe est de nature à conférer davantage de crédibilité aux institutions constitutionnelles, le Parlement en tête", a-t-elle indiqué.

S'exprimant sur "l'accès de l'opposition parlementaire aux moyens d'assumer un rôle plus actif, y compris par la saisine du Conseil constitutionnel", Mme Benabbou a estimé qu'"avant d'aborder l'élargisse-

ment du rôle de l'opposition parlementaire il faudrait s'assurer que le Conseil constitutionnel accomplisse pleinement le rôle dont il est investi".

"Le Conseil constitutionnel algérien dans sa forme actuelle est désuet, sachant qu'il est inspiré de son homologue français, créé dans un contexte historique propre à ce pays", a-t-elle ajouté.

Cependant, elle a jugé nécessaire de revoir "la procédure de nomination au sein du Conseil constitutionnel" et d'"élargir ses prérogatives qui demeurent très restreintes, car limitées au contrôle de la constitutionnalité des lois".

Revenant au point relatif "à la dynamisation des institutions constitutionnelles de contrôle", l'intervenante a estimé que la "Constitution doit énoncer les institutions chargées d'exercer la mission de contrôle politique, concernant la promotion du rôle des institutions de contrôle économique et financier de par leur rôle important dans la vie nationale, à l'instar de la cour des comptes".

"La Constitution est un texte référentiel qui renferme les principes fondamentaux régissant les pouvoirs de l'État, et non une charte ou un discours politique ouvert auquel on peut introduire tout ce qu'on veut", a-t-elle encore souligné.

Interrogée sur la question relative à la mise en place d'un mécanisme indépen-

dant de surveillance renforcé des élections, Mme Benabbou a estimé qu'"il est plus judicieux de procéder à la création d'une instance indépendante chargée de la supervision du processus électoral, depuis l'élaboration des listes électorales jusqu'à l'annonce des résultats, en vue de consacrer la crédibilité et la transparence des élections". Pour sa part, Ameur Rekhila, spécialiste en droit constitutionnel, a souligné que l'approfondissement de la séparation des pouvoirs était un principe prévu par la Constitution.

De ce fait, "il était nécessaire de procéder à une révision des articles relatifs aux trois pouvoirs", a expliqué M. Rekhila qui a rappelé que "la séparation des pouvoirs est régie par des mécanismes établis en fonction du régime politique et du degré d'évolution politique dans chaque pays".

S'agissant de l'accès de l'opposition parlementaire aux moyens d'assumer un rôle plus actif, y compris par la saisine du Conseil constitutionnel, une prérogative relevant exclusivement du ressort du président de la République et aux présidents des deux chambres du parlement, le spécialiste a précisé que "le président de la République a répondu favorablement à l'une des revendications soulevées par plusieurs partis politiques, ce qui constitue un pas positif en la matière".

L. B.

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville
Ministère de l'Habitat, de de l'Urbanisme et de la Ville
O. P. G. I d'Aïn Defla
Hay Laribi Ben Belgacem



REF: 1797/D.G/2015 AÏN DEFLA LE 23 DÉC 2015

Monsieur le Directeur Général
de l'Office de Promotion et de la Gestion Immobilière
de Aïn-Defla

A
Monsieur Le Gérant de l'ETB OUFFA LAKHDAR
HAY TADAHMOUNE
EL ABBADIA

OBJET : Mise en demeure N° 03

PROJET : 100/400 LPL à Djendel Programme RHP 2009 2^{ème} Tranche

LOT : TCE y compris VRD

Vu le marché N° 18/2012, contracté avec l'entreprise OUFFA LAKHDAR pour la réalisation de :100/400LPL à Djendel Programme RHP 2009 2^{ème} tranche en TCE y compris VRD, dans un délai de dix-huit (18) mois.

Vu l'ordre de service N° 01 en date du 19/06/2012

Vu la mise en demeure N° 01 établie par nos services en date du 29/06/2013

Vu la mise en demeure N° 01 établie par nos services en date du 29/06/2014

Vu le rapport établi par le bureau d'étude ARCHIMED en date du 07/08/2014 Suite aux différentes visites effectuées par nos services techniques au projet cité ci-dessus, il a été constaté que les travaux sont à l'arrêt ; et que le chantier est abandonné

À cet effet, votre entreprise est mise en demeure pour déployer tous les moyens pour renforcer le chantier en moyens humains, matériaux et matériels.

Un délai de trois (03) jours à compter de la parution de la présente mise en demeure dans la presse nationale et le BOMOP, faute de quoi il sera procédé à l'application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre de votre Entreprise.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

* Copie Transmise à :
ARCHIMED

Midi Libre n° 2670 - Jeudi 31 décembre 2015 - Anep - 361 616

MIDI
Quotidien national d'information *Libre*



L'INFO, RIEN QUE L'INFO

MIDI
Quotidien national d'information *Libre*



L'INFO, RIEN QUE L'INFO

FOOTBALL, ELIMINATOIRES DU MONDIAL 2018 - ZONE AFRIQUE -

Slimani, l'homme du second tour

Avec la sélection algérienne, Slimani se rapproche du record de Tasfaout (36 buts). L'ex-Belouizdadi est désormais le cinquième buteur de l'histoire des Verts avec une moyenne d'un but tous les 2 matchs.

L'international algérien, Islam Slimani, auteur de quatre buts lors de la double confrontation algéro-tanzanienne (2-2, 7-0) est le joueur qui a marqué de son empreinte le second tour des éliminatoires de la Coupe du Monde 2018, estime la Fédération internationale de football (Fifa).

"Islam Slimani n'est pas un inconnu en Coupe du Monde. Il a notamment inscrit le premier but de l'Algérie contre la Corée du Sud (4-2) au premier tour de Brésil-2014. Sa reprise de la tête victorieuse contre la Russie (1-1) a ensuite ouvert les portes des huitièmes de finale aux Fennecs", écrit le site officiel de la Fifa.

L'attaquant du Sporting Portugal a confirmé ses bonnes dispositions actuelles en signant un premier doublé en Tanzanie (2-2), avant de rééditer l'exploit lors d'un match retour à sens unique (7-0). Les supporters algériens comptent évidemment sur lui pour propulser leur équipe vers une troisième qualification consécutive pour la reine des compétitions, poursuit l'instance internationale.

L'attaquant des Verts est une véritable machine à marquer des buts. Avec la sélection algérienne, Slimani se rapproche du record de Tasfaout (36 buts). L'ex-Belouizdadi est désormais le cinquième buteur de l'histoire des



Verts avec une moyenne d'un but tous les deux matchs (20 buts en 41 sélections).

Parmi les autres faits marquants du second tour des éliminatoires du mondial-2018, le nul imposé par le Swaziland au Nigeria (0-0) le temps d'un match. De leur côté, les Comores ont arraché un nul vierge à domicile de la phase de groupes seront le Maroc, qui a écarté la Guinée Equatoriale en dépit d'un classement plus modeste, et la Libye, vainqueur du Rwanda, selon la même source.

La courte victoire du Tchad contre

l'Egypte (1-0) au match aller restera tout de même comme l'une des plus grosses surprises de l'histoire des qualifications africaines pour la Coupe du Monde, estime la Fifa.

Au terme de ces deux tours des éliminatoires, il ne reste plus que 20 pays en lice, qui seront répartis en cinq groupes de quatre le 24 juin prochain au Caire. Cette nouvelle phase se déroulera entre octobre 2016 et novembre 2017. Les équipes qui termineront en tête de chaque section valideront leur billet pour la 21^e Coupe du Monde.

R. S.

DRB TADJENANET

En stage à Alger à partir de samedi

Le DRB Tadjenanet, nouveau promu et surprise du championnat de Ligue 1 Mobilis de football lors de la phase aller, effectuera à partir de samedi un stage à Alger en vue de la deuxième partie de l'exercice 2015-2016, a indiqué son président Tahar Gueraïche. Ce regroupement se poursuivra jusqu'au match face à la formation de l'EC Oued-Smar (Régionale 1) comptant pour les seizièmes de finale de la Coupe d'Algérie, prévu le samedi 9 janvier 2016 au stade du 1^{er} novembre à Mohamadia (Alger), a précisé Gueraïche. Evoquant justement ce rendez-vous, le président du DRBT a assuré que son équipe allait prendre "très au sérieux" son adversaire qui a réussi à créer la surprise lors du précédent tour en battant la JSM Béjaïa (Ligue 2) 2 à 0, de surcroît sur

son terrain. Par ailleurs, le nouveau promu n'a encore engagé aucune nouvelle recrue à l'occasion du mercato d'hiver ouvert depuis deux semaines, une situation qui n'inquiète pas outre mesure son président.

"Nous ne voulons pas faire dans la précipitation au risque de commettre des erreurs. Des joueurs sont à l'es-
sai avec nous depuis quelques jours, à l'image du franco-algérien, Oussama Abdeldjalil (ex-JS Kabylie) et l'entraîneur tranchera sur leur sort dans les jours à venir", a encore précisé Gueraïche.

Après avoir réussi un parcours de premier ordre lors de la phase aller, le DRBT a trébuché au cours des trois dernières journées de cette première phase du championnat. Le club a concédé trois défaites de suite, dont une à domicile contre le leader

l'USM Alger (2-1). Les deux autres en déplacement face au MC Oran (2-0) et au CR Belouizdad (3-0).

Ces contre-performances ont coûté aux protégés de l'entraîneur Lamine Boughrara, aux commandes techniques pour la troisième saison de suite, leur place sur le podium et occupent désormais la 6^e position avec 22 points. Une baisse de régime que Gueraïche qualifie de "simple passage à vide", non sans exprimer au passage sa grande satisfaction quant au parcours des siens pour leur première année dans la cour des grands.

"C'est la première fois dans l'histoire du DRBT que le club évolue en Ligue 1 et je peux dire que les résultats réalisés à l'aller ont de loin dépassé nos prévisions", s'est-il réjoui.

PRÉPARATION DES
JO 2016-TAEKWONDO

Les sélections algériennes clôturent leurs stages

Les stages de préparation des sélections algériennes de taekwondo en vue des qualifications aux Jeux Olympiques de 2016 à Rio ont été clôturés "avec succès", mardi à Bouira.

"Les 20 athlètes composant la sélection nationale (messieurs/dames) de Poomsea (Kata) a travaillé du 21 au 29 décembre sous la houlette de l'expert Tunisien Abdeldjalil Herrabi, tandis que leurs 12 homologues de la sélection nationale de kyorugui (combat) ont été dirigés par un expert coréen, du 27 au 29 du même mois à Bouira. Grâce à l'apport de ces deux techniciens, tout s'est bien passé et nos athlètes ont beaucoup progressé" a indiqué à l'APS le directeur des équipes nationales, Samir Miana. L'élite nationale de taekwondo se prépare pour participer à un Tournoi international, les 6-7 février 2016 à Agadir au (Maroc, et qui est qualificatif aux Jeux Olympiques de Rio. "Seuls les 2 meilleurs athlètes messieurs et les 2 meilleurs athlètes dames à l'issue des stages effectués à Bouira seront engagés dans le tournoi international d'Agadir, avec l'objectif d'y décrocher leur billet pour les JO de Rio" a cependant précisé le DEN. L'Algérie ne dispose en effet que d'un quota de quatre athlètes (2 messieurs et 2 dames) pour les JO de Rio et les stages de préparation effectués dernièrement à Bouira étaient donc destinés à les sélectionner. "Nous ne sommes pas encore fixés sur l'identité des quatre sélectionnés, car les stages viennent tout juste de se terminer et les entraîneurs ne nous ont pas encore remis leurs appréciations. Mais ça devrait se faire mercredi ou jeudi" a annoncé la même source. Les athlètes non sélectionnés pour disputer le tournoi qualificatif aux JO de Rio continueront, malgré tout à travailler, entre autres pour préparer le Mondial 2016 de Poomsea, prévu au Pérou.





Offres d'emplois

Référence : Emploipartner-1406

Poste : **Emploi Partner recrute pour BT MATMEDCO UN DIRECTEUR COMMERCIAL ET MARKETING**

• Le Directeur commercial et marketing a une double mission de stratégie et management.

• D'une part, il développe une stratégie relative à l'ensemble des produits issus de l'entreprise, en élaborant des plans marketing (analyse du marché, détermination des cibles, choix des axes publicitaires), en adaptant constamment ses plans par rapport à l'évolution du marché, en concevant et mettant en place des actions promotionnelles destinées à développer les produits et à en optimiser les ventes.

• D'autre part, il doit manager son équipe pour assurer le développement du chiffre d'affaires, l'augmentation de la productivité et le rendement de chacun. Au quotidien, il forme et anime les équipes commerciales et marketing dont il fixe les objectifs et suit les réalisations. Il coordonne les études marketing, supervise les processus de communication, l'administration des ventes, travaille à la création et au lancement de nouvelles offres, se met en quête d'éventuels clients

Missions :

• Analyse les études et les remontées d'informations du terrain issues de la force commerciale et technique, pour mieux cerner les tendances et les composantes du marché et son évolution

• Evalue le positionnement de la société sur le marché.

• Suit l'amélioration de l'évolution des parts de marché,

• Définit les moyens adéquats pour développer l'offre de la société et la réalisation des objectifs: structuration de la force de vente, outils d'aide à la vente, administration des ventes.

• Veille au bon dimensionnement de l'équipe commerciale et recrute le cas échéant en collaboration avec le RH des stagiaires pour la réalisation de missions ponctuelles et de marketing

• Détermine les meilleurs arguments et les meilleurs supports à utiliser tenant compte de l'environnement et du marché puis propose à la DG une stratégie de communication adaptée

• Participe à l'élaboration et valide les outils d'aide à la vente (argumentaire, outils promotionnels...)

• Définit les modalités d'assistance et conseil pertinents aux clients

• Coiffe et valide l'élaboration des kits de communication.

• Participe à la réalisation des publications (bulletins, plaquettes...)

• Veille à la diffusion des supports d'information.

• Prend en charge l'organisation d'événements visant à promouvoir l'offre de la société : salons, séminaire...

• Manage et supervise les processus de ventes, de lancement et de communication des produits

• Suit l'avancée des produits concurrents et met en œuvre des approches marketing et commerciales adaptées et innovantes

• Sait et valide l'analyse de la concurrence et la traduit en outils opérationnels

• Conçoit et met en place des actions promotionnelles destinées à développer la commercialisation du produit et à en optimiser les ventes

• Suit les campagnes publicitaires et promotionnelles,

• Propose la nature et les volumes des produits à lancer, maintenir ou abandonner

• Pilote et met en œuvre la politique commerciale

• Participe et coiffe le lancement de nouveaux produits ou

services

• Identifie les cibles commerciales pertinentes pour la force commerciale et définit des objectifs individuels et/ou collectifs de développement du chiffre d'affaires

• Forme, encadre, motive son équipe et contrôle la performance de chacun afin d'augmenter sa productivité et développer ses compétences

• Dirige et anime la force commerciale : accompagnement des commerciaux sur le terrain, conseils réguliers sur l'approche commerciale...

• Fixe la politique tarifaire à appliquer à chaque client tenant compte des marges tolérées

• Définit les conditions de vente selon la solvabilité du client

• Elabore les stratégies de ventes offensives

• Assure la mise en œuvre des techniques de ventes

• Met en place un réseau de distribution

• Supervise les réseaux de vente et les circuits de distribution

• Assure le suivi des transactions commerciales et gère le chiffre d'affaire

• Développe et suit les grands comptes

• Mène les négociations délicates et/ou avec les clients stratégiques

• Suit les résultats commerciaux individuels et collectifs, et valide l'atteinte des objectifs

• Organise et coiffe les revues de cohésion et de remise à niveau pour tous les commerciaux, avec présentation des nouvelles gammes de produits, élaboration de concepts de vente innovants

• Participe à la formation et à l'intégration des nouveaux collaborateurs

• Assure l'interface avec les autres Directions, notamment celles travaillant sur le budget (approvisionnement,

finance, RH...) et veille à tout moment au respect des procédures

• Assure la tenue et la régularité de travail du ses collaborateurs

• Etablit une analyse des opérations des ventes opérées et l'évaluation des résultats par rapport aux objectifs assignés à la direction

• Assure le reporting auprès de la direction générale aussi bien sur les évolutions du chiffre d'affaires que sur la rentabilité de ses collaborateurs

Profil :

• Ingénieur commercial / licencié en sciences commerciales ingénieur en commerce extérieur/ médecin / pharmacien / biologiste

• 10 ans d'expérience

• Sens de communication

• Capacité de négociation et de persuasion

• Force de persuasion

• Rigueur, adaptabilité et mobilité

• Compétences managériales

• Sens de l'analyse

• Raisonnement inductif et déductif

• Doté d'esprit positif et créatif

• Focalisé sur les résultats

• grande résistance à la pression

• Capacité de détecter et de gérer les problèmes

• Maîtrise du français et de l'outil informatique

• Discrétion élevée et intégrité morale

Avantages :

• LAPTOP MOBILE / FORMATIONS QUALIFIANCES & SEMINAIRES / DEPLACEMENTS A L'ETRANGER

Comment répondre à nos annonces

Si l'une de nos offres d'emploi retient votre attention, faites-nous connaître vos motivations en nous adressant un C.-V avec photo + lettre de motivation en précisant votre réel intérêt pour ce poste, par mail, en vous rendant sur notre site :

www.emploipartner.com

Tel : 021 680 296/021 687 086

Fax : 021 298 595

MIDI

Quotidien national d'information *Libre*



L'INFO, RIEN QUE L'INFO

Gratin de chou-fleur à la muscade



Ingrédients :

1 chou-fleur
1 demi-litre de lait chaud
20 g de farine
20 g de beurre
50 g de fromage râpé
1 c. à c. de noix de muscade
Sel et poivre
1 cube de bouillon de légumes.

Préparation :

Séparer les bouquets du chou-fleur. Dans une casserole d'eau frémissante, mettre le bouillon et le légume. Laisser cuire 15 min et égoutter. Dans une casserole antiadhésive, faire fondre le beurre. Ajouter la farine en mélangeant. Verser le lait, tout en remuant continuellement la sauce. Assaisonner de noix de muscade. Saler et poivrer. Dans un plat à gratin, mettre les bouquets de chou-fleur. Verser la sauce sur le légume. Saupoudrer de fromage râpé. Enfourner 20 min à 220.

Crème au citron



Ingrédients :

2 petits citrons
150 g de sucre en morceaux
250 ml d'eau de fleur d'oranger
250 ml d'eau
3 œufs
1 c. à s. de maïzena

Préparation :

Gratter les citrons avec les morceaux de sucre. Dans une casserole, mettre les morceaux de sucre, le jus des citrons, l'eau de fleur d'oranger. A feu modéré, porter à ébullition en remuant. Réduire à feu doux et laisser mijoter 5 min. Batre les œufs entiers dans un plat. En fouettant, verser cette préparation sur les œufs battus. Verser le contenu du plat dans la casserole. Mélanger énergiquement en tamisant la maïzena directement dans la casserole. Remettre à cuire à feu doux (il ne faut surtout pas faire bouillir). Laisser épaissir quelques minutes sans cesser de remuer. Laisser tiédir avant de mettre en ramequins. Mettre à refroidir jusqu'au

PHYTOTHÉRAPIE ET SANTÉ

Les bienfaits des plantes médicinales

Le millepertuis, la rose, le noyer ou encore l'ortie sont dans nos jardins. Alors, pourquoi ne pas récolter ce que la nature nous offre ? Une fois sèche, notre cueillette de plantes médicinales nous procurera les bienfaits de soins naturels.

Le millepertuis apaise les névralgies

Ses fleurs à cinq pétales d'un jaune d'or sécrètent un suc rouge qui apparaît lorsqu'on les écrase. L'infusion de millepertuis, à raison d'une pincée de fleurs par tasse d'eau bouillante, apaise les névralgies et calme les douleurs lombaires. L'huile de macération des fleurs de millepertuis est souveraine pour soulager les blessures, les ecchymoses, les douleurs dorsales, les lombagos, les crises de goutte, de même que les sciatiques.

Comment l'obtenir :

Remplissez un bocal de fleurs fraîches, couvrez d'huile d'olive. Placez le tout au soleil. Au bout de quelques jours, l'huile se teinte en rouge, signe d'une bonne macération. Filtrez et embouteillez.

La rose, lotion pour le visage

L'infusion d'une poignée de pétales dans une tasse d'eau bouillante est tonique et revitalisante. Elle soulage les toux et maux de gorge.

Refroidie et augmentée de cinq gouttes d'extrait de pépins de pamplemousse pour la conservation, cette infusion fait office de lotion pour les soins du visage.

Le noyer contre la transpiration excessive et l'acné

Les feuilles de noyer se récoltent en été et sont efficaces pour lutter contre les troubles de la digestion. L'infusion d'une cuillère à café de feuilles de noyer dans une tasse d'eau bouillante est dépurative, apéritive et tonique.

Un bain à la décoction de feuilles de noyer soulage efficacement l'érythème fessier



des nourrissons, la transpiration excessive et donne de bons résultats en cas d'acné.

L'ortie éloigne les éruptions cutanées

Surtout connue et redoutée par ses pouvoirs urticants, l'ortie recèle, cependant, de vertus thérapeutiques inestimables. Elle se récolte,

entière, de mai à octobre. La tisane de jeunes pousses fraîches d'orties prise en cure est un excellent dépuratif qui purifie le sang et éloigne les éruptions cutanées, l'eczéma, les crises de goutte, ainsi que les rhumatismes. La décoction de feuilles d'orties participe à la bonne santé du cuir chevelu en stoppant la chute des che-

MAIN VERTE

Savoir planter des bulbes

Septembre est le début de la période de plantation des bulbes de printemps. Faites profiter vos jardin ou balcon massifs de ces champions de la floraison.

L'achat

Achetez des bulbes de bonne qualité : les plus gros offrent les plus belles floraisons. Fuyez les bulbes mous et spongieux ou montrant des signes de pourriture.

Avant la plantation

Mélangez un engrais complet adapté aux bulbes à décomposition lente dans le sol, au fond du trou. Attention à la profondeur de plantation, tous les bulbes ne se placent pas au même endroit. En règle générale, un bulbe doit être planté à une profondeur qui est 3 fois égale à son diamètre. Les restes de racines que vous pouvez apercevoir sur vos bulbes indiquent le sens de plantation (racines vers le bas).

Privilégiez la zone de votre jardin exposée au sud car les bulbes se plaisent davantage en situation ensoleillée ou semi-ombragée. Recouvrez vos plantations en pleine terre de pailles afin de les protéger des variations de températures bruta-



les. Cette protection limite également l'évaporation et diminue la pousse des mauvaises herbes.

Entretien des plantations

Il est important de couper les fleurs fanées régulièrement afin d'améliorer la florescence. Mais épargnez les feuilles dont la sève reconstituera les réserves des bulbes. Afin de préparer la floraison l'année suivante, laissez-les se dessécher sur place.

A S T U C S

Les feuilles de ma plante tombent, que faire ?



La plante ne se développe plus, les autres feuilles pâlissent : elle a besoin d'un apport en engrais.

Elles ont des taches brunes...



... ou blanches dans la partie supérieure de la plante : c'est le signe d'une trop forte exposition à la lumière, il faut la mettre à l'ombre.

...dentelées et brunes sur les bordures...



C'est le signe d'un manque d'eau ou plus précisément d'une atmosphère trop sèche. Mettez votre plante dans un endroit humide. Vaporisez régulièrement avec de l'eau claire.

...brûlées aux extrémités



C'est incontestablement le fluor contenu dans l'eau d'arrosage qui en est responsable : alternez les arrosages à l'eau du robinet et arrosage avec de l'eau de pluie ou de l'eau distillée.

Mots Fléchés N°1954

mettre en orbite bizarrement	cries tel un bébé sujets de César	vieille empreinte cubes à jeter	chant portugais	finales mollesse	cessas d'allaiter vieilles copines	raquées fis disparaître
robes de magistrat quitterai l'emploi			détourne un cours inattendu			
éreinté		dans le coup anneaux de bosco		infusion		
habitude		dressée remuera			sainte abrégée moqueries	
peintre ou violoniste stable			éviteras encaisser	canton suisse égalisera		voisine de Dijon talus rapporté
humecterai	diriger justes salaires			boissons gazeuses île atlantique	inonde de l'or au labo	
sans ailes	mot de liaison caricaturerai	prenais fin montré ses dents	choisie fin de verbe			double règle dévaste
parviendra pala trop fort		statue en prière arbuste à balais		grande voile bout de sein	collera artères du cœur	longue distance harmoniser
cours de l'Altaï encensera		biffin yankee partagées	accomplies rectale	foulards de prêtre cri de douleur		
il arrive à l'Eure renouveauient			luron enfantin bride	pièce en Suède boucherie		presque sénile
petit souverain étiolé					païs conpu	petit grade bruit de cassure
porte de sortie		négation		calmé		
			forte colle			gros véhicule

SUDOKU	N°1954	SOLUTION SUDOKU	SOLUTIONS MOTS FLECHES 1953																																																																																																																																						
		N°1953																																																																																																																																							
<table border="1"> <tr><td></td><td>7</td><td>6</td><td>1</td><td>2</td><td></td></tr> <tr><td>1</td><td>3</td><td>8</td><td>5</td><td>4</td><td>6</td></tr> <tr><td></td><td></td><td>1</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>6</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>3</td></tr> <tr><td></td><td>8</td><td></td><td></td><td>9</td><td></td></tr> <tr><td>5</td><td></td><td></td><td></td><td>7</td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td>9</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>7</td><td>9</td><td>8</td><td>1</td><td>6</td><td>2</td></tr> <tr><td>8</td><td>1</td><td>5</td><td>3</td><td></td><td></td></tr> </table>		7	6	1	2		1	3	8	5	4	6			1				6					3		8			9		5				7				9				7	9	8	1	6	2	8	1	5	3			<table border="1"> <tr><td>7</td><td>4</td><td>3</td><td>8</td><td>9</td><td>2</td><td>6</td><td>1</td><td>5</td></tr> <tr><td>6</td><td>8</td><td>9</td><td>7</td><td>5</td><td>1</td><td>3</td><td>4</td><td>2</td></tr> <tr><td>5</td><td>1</td><td>2</td><td>6</td><td>4</td><td>3</td><td>9</td><td>7</td><td>8</td></tr> <tr><td>2</td><td>5</td><td>6</td><td>9</td><td>3</td><td>7</td><td>1</td><td>8</td><td>4</td></tr> <tr><td>8</td><td>9</td><td>1</td><td>5</td><td>2</td><td>4</td><td>7</td><td>3</td><td>6</td></tr> <tr><td>4</td><td>3</td><td>7</td><td>1</td><td>8</td><td>6</td><td>5</td><td>2</td><td>9</td></tr> <tr><td>3</td><td>6</td><td>4</td><td>2</td><td>7</td><td>5</td><td>8</td><td>9</td><td>1</td></tr> <tr><td>9</td><td>2</td><td>5</td><td>3</td><td>1</td><td>8</td><td>4</td><td>6</td><td>7</td></tr> <tr><td>1</td><td>7</td><td>8</td><td>4</td><td>6</td><td>9</td><td>2</td><td>5</td><td>3</td></tr> </table>	7	4	3	8	9	2	6	1	5	6	8	9	7	5	1	3	4	2	5	1	2	6	4	3	9	7	8	2	5	6	9	3	7	1	8	4	8	9	1	5	2	4	7	3	6	4	3	7	1	8	6	5	2	9	3	6	4	2	7	5	8	9	1	9	2	5	3	1	8	4	6	7	1	7	8	4	6	9	2	5	3	<ul style="list-style-type: none"> • E • D • D • A • B • S • D ANDALOUSIE • OPE • TOME • STRICTS IRRITATIONS • TE • EMET • USUELS • N ABERRANT • RAMES • AU • IDEES • MOTO SIRENE • REDIGER • L • REPS • MESS • C ALOÏ • TAVELE • SE • ANGLE • ARE • MAL VIDEE • ANATHEME • ORNENT • EUS • E SEYAIT • ECRASAS • PA • FAUSSE • AR • GENTILS • ASILES • ATRE • AIR • OINT FUSERA • ODE • NEE • T • SAIGNANTE • R BRIO • GR • SEN • UN • ENROUEE • ETUVE
	7	6	1	2																																																																																																																																					
1	3	8	5	4	6																																																																																																																																				
		1																																																																																																																																							
6					3																																																																																																																																				
	8			9																																																																																																																																					
5				7																																																																																																																																					
		9																																																																																																																																							
7	9	8	1	6	2																																																																																																																																				
8	1	5	3																																																																																																																																						
7	4	3	8	9	2	6	1	5																																																																																																																																	
6	8	9	7	5	1	3	4	2																																																																																																																																	
5	1	2	6	4	3	9	7	8																																																																																																																																	
2	5	6	9	3	7	1	8	4																																																																																																																																	
8	9	1	5	2	4	7	3	6																																																																																																																																	
4	3	7	1	8	6	5	2	9																																																																																																																																	
3	6	4	2	7	5	8	9	1																																																																																																																																	
9	2	5	3	1	8	4	6	7																																																																																																																																	
1	7	8	4	6	9	2	5	3																																																																																																																																	

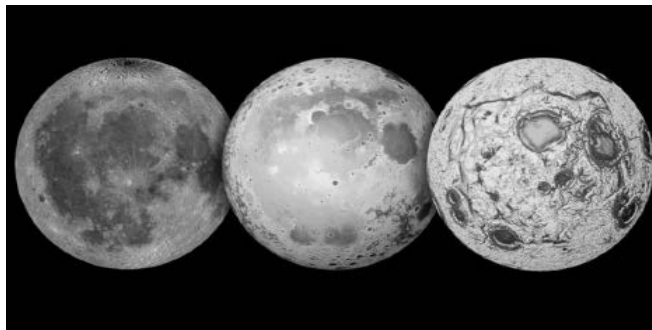
Sur la Lune, l'océan des tempêtes ne serait pas un cratère

Le programme Apollo avait permis de conclure que les cratères ainsi que les mers lunaires résultaient directement des impacts d'astéroïdes et non pas d'éruptions volcaniques.

On revient sur cette hypothèse à propos de l'Océan des tempêtes, la plus grande des mers lunaires. L'étude du champ de gravitation de la Lune réalisée par la mission Gravity Recovery and Interior Laboratory (Grail) fait jouer de nouveau un rôle important au volcanisme. Pour le cosmographe belge, Michael Florent van Langren (1598-1675), les grandes régions sombres visibles à la surface de la Lune étaient des mers et des océans. L'astronome Giovanni Riccioli (1598-1671) partageait cette idée. La nomenclature qu'il a utilisée à l'époque est toujours en vigueur.

Les expéditions lunaires nous ont appris qu'il s'agissait en fait de plaines basaltiques formées par d'anciennes coulées volcaniques. Tout semblait indiquer depuis les missions Apollo qu'elles avaient pris naissance suite aux impacts d'astéroïdes géants il y a des milliards d'années. Mais une publication récente dans le journal *Nature* remet en cause cette interprétation dans le cas de l'Océan des tempêtes, appelé Oceanus Procellarum par van Langren. Des frontières polygonales incompatibles

avec un cratère d'impact Maria Zuber et ses collègues ont en effet découvert une étrange caractéristique des frontières d'Oceanus Procellarum en analysant les données gravimétriques fournies par les deux sondes de la mission Gravity Recovery and Interior Laboratory (Grail). Avant cette mission, les observations semblaient indiquer que ces frontières étaient grossièrement circulaires, ce qui s'accordait avec l'idée qu'il s'agissait d'un astéroïde, reste d'un gigantesque impact d'astéroïde. Sous l'effet du choc, le magma avait remonté en surface pour inonder de basalte une région large d'environ 3.200 kilomètres. Toutefois, la connaissance fine du champ de gravité lunaire permet de remonter, en inversant les données gravimétriques, aux distributions de masses lunaires, par exemple à celles que l'on appelle des mascons. Les planétologues ont ainsi constaté que ces frontières formaient une sorte de polygone avec des bords faisant des angles d'environ 120°, ce qui ne cadre pas avec un bassin d'impact, lequel doit avoir une forme circulaire, tout au moins elliptique. Les chercheurs se sont donc orientés vers une autre hypothèse, que les données de Grail ont permis de tester. Cette image de la Lune est divisée en deux moitiés. La moitié supérieure montre, surlignées en rouge, des anomalies de gravité formant une bordure rectangulaire autour de rivières de la région d'Oceanus Procellarum. La moitié inférieure montre la topographie de la Lune déduite des mesures par altimétrie laser de la sonde LRO.



Le volcanisme, un phénomène fondamental dans le Système solaire

Il semble qu'un large panache de matière chaude, il y a un peu plus de trois milliards d'années, se soit élevé sous la région d'Oceanus Procellarum. Les contraintes mécaniques résultant de différences de température entre la croûte lunaire juste au-dessus du panache et sur les bords de la région de l'Océan des tempêtes auraient conduit à la formation de l'équivalent des rifts volcaniques terrestres, qui sont, eux, en relation avec la tectonique des plaques. Ces zones de fractures ont alors permis au magma de faire éruption en surface et d'immenses coulées de lave se sont alors produites. Pour Maria Zuber, l'origine de ce panache reste énigmatique. Il se pourrait qu'il soit la conséquence d'une instabilité thermomécanique à l'intérieur de la Lune,

vestige d'un impact bien antérieur à la formation d'Oceanus Procellarum, que l'on a réussi à dater avec les roches lunaires rapportées sur Terre par Apollo 12. À moins qu'il ne résulte d'une concentration exceptionnelle d'isotopes radioactifs dont la désintégration aurait fourni l'énergie thermique alimentant le panache pendant quelque temps, alors que le reste de la Lune avait déjà largement perdu son stock initial de ces éléments.

Fait remarquable, les données gravimétriques permettent maintenant d'établir un lien entre les structures polygonales de l'Océan des tempêtes et des structures analogues découvertes au pôle sud d'Encelade, la Lune glacée de Saturne. La planétologie comparée fait donc apparaître d'intéressantes similitudes entre des processus volcaniques et tectoniques observés sur Terre et d'autres objets du Système solaire.

P13, le trou noir glouton qui dépasse la luminosité critique d'Eddington

La chute de la matière sur un astre, en particulier lorsqu'il est compact, tels les trous noirs, les étoiles à neutrons et les naines blanches, est un mécanisme particulièrement efficace pour produire du rayonnement. Dans le cas des deux premiers, c'est l'association à une masse d'hydrogène donnée qui est plusieurs dizaines de fois plus efficace que sa conversion en hélium par fusion au cœur des étoiles. On sait depuis longtemps que l'accrétion de matière est un bon moyen pour expliquer l'existence de sources particulièrement lumineuses dans le domaine des rayons X. On peut d'ailleurs détecter des trous noirs de cette façon, lorsqu'ils sont en train d'avaler la matière provenant d'une étoile compagne dans un système binaire. Les premiers travaux sur l'accrétion de gaz par un astre sont ceux de Hoyle et Littleton en 1939 puis de Hoyle et Bondi en 1944. Salpeter a étudié cette question dans le cas des trous noirs en 1964 mais il a fallu attendre 1969 pour qu'un premier modèle de disque d'accrétion soit construit autour d'un tel objet par Lynden-Bell. Les trous noirs géants sont les ogres les plus monstrueux du zoo cosmique, sans être pour autant des armes de destruction massive. Les jets de matière qu'ils produisent auraient contribué à allumer les premières étoiles et à former les premières galaxies.

La limite d'Eddington

En 1921, le grand astrophysicien Arthur Eddington a découvert qu'il existait une limite maximale à la luminosité d'une étoile de masse donnée. Cette limite porte aujourd'hui son nom. L'existence d'une telle loi n'est pas difficile à comprendre. Le rayonnement exerce une pression et si cette pression est suffisamment importante, elle peut contrecarrer l'effondrement gravitationnel de la matière. C'est précisément ce qui se passe avec les étoiles lorsqu'elles sont stables. Mais si le rayonnement est trop intense, il peut vaincre la force d'attraction et souffler l'étoile. On peut trouver une limite d'Eddington pour la luminosité d'un astre en train d'accréter de la matière. Cette limite est d'autant plus importante que la masse de l'objet accrétant est élevée.

Un groupe d'astrophysiciens vient de publier dans *Nature* un article concernant l'une des sources X ultralumineuses connues. Il s'agit en l'occurrence de P13, située dans la galaxie NGC 7793 distante de la Voie lactée d'environ 12 millions d'années-lumière. Cet objet est tellement lumineux que l'on pensait avoir affaire à un trou noir de masse intermédiaire accrétant de la matière. Il ne devait donc pas s'agir d'un trou noir stellaire laissé par l'explosion d'une étoile devenue une supernova SN

II. Pour en avoir le cœur net, les chercheurs ont entrepris de mesurer la masse de P13.

Une accrétion supercritique autour d'un trou noir

Pour cela, ils ont mis à profit le fait que la luminosité d'une partie de la supergéante de type B9 la orbitant autour de P13 qui l'éclaire, car il est bien plus lumineux qu'elle, variait périodiquement en raison de cette révolution. Par ce détour astucieux, ils ont pu calculer que cette étoile, qui est 20 fois plus massive que notre Soleil, boucle son orbite en 64 jours autour de P13. On arrive finalement à en déduire que la masse du trou noir doit être inférieure à 15 fois celle de notre étoile. Il s'agit donc bel et bien d'un trou noir stellaire. Mais il faut alors en conclure que P13 accrète du gaz à une vitesse dix fois trop élevée pour être compatible avec la limite d'Eddington concernant un astre d'une telle masse. Pour les chercheurs, aucune loi de la physique n'est cependant violée. La limite d'accrétion d'Eddington concerne initialement le cas où l'effondrement de la matière vers l'astre central est à symétrie sphérique.

L'encyclopédie DES INVENTIONS

Ondes radio

Inventeur : Heinrich Hertz Date : 1888 Lieu : Allemagne

Votre téléphone portable, votre radio, votre borne Wi-Fi, votre micro-onde... tous ces objets n'auraient pas pu voir le jour sans la découverte des ondes radio. Ces ondes qui se déplacent à une vitesse folle permettent de transmettre des messages dans l'air.



**HANSEL & GRETEL
CHASSEURS DE SORCIÈRES**

22h35



Abandonnés par leurs parents, Hansel et Gretel errent dans la forêt avant de trouver une maison en pain d'épice. Mais celle-ci est tenue par une terrible sorcière. Les deux enfants parviennent pourtant à la terrasser. Quinze ans plus tard, tous deux, lourdement armés et rompus aux techniques de combat, sont devenus des chasseurs de sorcières aguerris.

**GÉNÉRATION
CANAL**

22h35



Depuis son lancement en 1984, Canal+ a toujours accordé une place toute particulière au rire. A tel point qu'aujourd'hui, on parle encore de « l'humour Canal », auquel cette émission rend hommage. Chantal Lauby et Jean-Luc Lemoine présentent ainsi une compilation des meilleurs moments humoristiques diffusés au cours de ces trente dernières années. A travers diverses saynètes mettant en scène de prestigieux invités, le tandem introduit ainsi des extraits cultes de Robin des bois, du duo Antoine de Caunes-José Garcia, de « Coluche, 1 Faux »...

**COMPLÉMENT D'ENQUÊTE - AIR
FRANCE : LA FIN DU MYTHE ?**

23h05



Sur Twitter via @Compldenquete. Au sommaire : La chemise de la discorde
Xavier Broseta, DRH d'Air France dont la chemise avait été arrachée par des salariés en colère lors d'une réunion annonçant un « plan de restructurations » menaçant 2900 postes, revient sur ce moment de crise.
Pilotes : ça plane pour eux ?
Les pilotes font-ils toujours la loi à Air France ?
Enquête sur un métier condamné à changer.
Co-aviation : le ciel est à nous
Avions-taxis, sites de co-aviation, places à vendre dans les jets privés : le ciel est-il en voie d'«ubérisation» ?

RAPT

20h35



Stanislas Graff, héritier d'une grande famille, mène une vie trépidante entre les affaires, sa femme, ses maîtresses et sa passion pour le jeu. Un matin, sur son trajet habituel, il est enlevé par un groupe d'hommes masqués. Commence pour lui un véritable calvaire. Une rançon d'un montant de 50 millions d'euros est exigée par ses ravisseurs. Le groupe industriel qu'il dirige accepte seulement d'avancer 20 millions..

**LA SÉLECTION
DU MIDI LIBRE****LES ÉGARÉS**

22h30



1940, l'armée allemande est aux portes de Paris. Dans ce climat de panique générale, une jeune institutrice fuit sur les routes avec ses deux enfants. Comme tout le monde, Odile descend vers le Sud, loin des attaques aériennes. Lorsque les routes sont bombardées, ils s'enfuient tous les trois dans les bois et rencontrent Yvan, un adolescent débrouillard et troublant. Celui-ci les aide et leur trouve un lieu pour dormir : une maison isolée dans laquelle ils vivront coupés du monde pendant plusieurs semaines. Yvan chasse, pêche, ment, vole. Il coupe les fils du téléphone.

**COLD CASE, AFFAIRES CLAS-
SÉES - LE MALHEUR DES
AUTRES**

20h45



La mort d'une toxicomane mène l'équipe de Lilly Rush à une ancienne affaire, remontant aux débuts des années 80. A l'époque, Lindsay, collègue de la victime, avait été assassinée. Condamné à perpétuité, le mari de Lindsay clame toujours son innocence.

**SECRETS AND LIES - L'AFFAIRE
TOM MURPHY - L'ASSASSIN**

20h50



La lieutenant Andrea Cornell commence à douter de la culpabilité de Ben Crawford dans le meurtre de Tom. Parallèlement, Christy se voit contrainte d'expliquer à son mari d'où provient l'argent qu'elle cache. Mais elle est déterminée à se battre contre lui jusqu'au bout. Grâce à l'intervention de Michael, Ben réussit à passer un moment avec Abby.

PROFILAGE - SACRIFIÉES

22h35



Le corps d'un photographe est retrouvé empalé sur une grille. Il est tombé de la fenêtre de son appartement après avoir été abattu. Chloé découvre qu'une ancienne collègue de la DPJ se trouvait chez lui peu avant sa mort. Par ailleurs, son loyer était payé par une fondation aidant les jeunes à se réinsérer professionnellement.

MIDI
Quotidien national d'information

Web : www.lemidi-dz.com

Gérant : Reda Mehigueni

e-mail : direction@lemidi-dz.com

Directrice de la publication
Sihem Henine

e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard :
021.63.80.82 et 87
Rédaction : Tél-Fax : 021.63.79.16
Publicité : Tél-Fax : 021.63.79.14
publicite@lemidi-dz.com
Pour votre publicité s'adresser à
l'ANEP, 01 Avenue Pasteur, Alger
Tél. : 021.73.76.78 et 73.71.28
Bureau de Constantine :
100, rue Lartzi Ben Mhidi -
Constantine - Tél/Fax : 031.64.17.53Bureau de Annaba
24 rue Med-Khemisti
Tél. : 038.86.11.57
Bureau de Tizi-Ouzou
Cité Mohamed-Boudiaf
BT 29 A
Nouvelle-Ville T. O.
Tél-Fax : 026.21.56.78Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi libre
Est : SIE Diffusion : AMP Ouest : SIO
EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzarjah : 02100007113000214 c/c 16
Adresse : 12 rue Fouzia Moulaha
Rostomia Clairval Alger.La reproduction de tout article
est interdite sans l'accord de
la rédaction. Les manuscrits,
photographies ou tout autre
document et illustration,
adressés ou remis à la
rédaction ne seront pas
rendus et ne feront l'objet
d'aucune réclamation.

Beyoncé

UN DUO AVEC GOLDPLAY !

Beyoncé offre à ses fans, une collaboration avec... Coldplay. "Hymn for the weekend" et a été entièrement imaginé par Chris Martin. Ce dernier souhaitait publier un son capable de passer en boîte de nuit, comme ceux de Flo Rida.

Olivier Giroud

bientôt papa pour la deuxième fois

Olivier Giroud est apparu avec sa femme, Jennifer, au sixième gala de The Global Gift, à l'hôtel Four Season de Londres avec un beau bayby-pump ! Olivier Giroud est déjà papa d'une petite fille, Jade, née en juin 2013.



Victoria Vergara

rideuse et mannequin émérite !

Elle s'appelle Victoria Vergara, elle a 21 ans et est surfeuse professionnelle. Elle mène également une brillante carrière de mannequin qui n'est qu'un passe-temps entre deux vagues.

Horaires des prières pour Alger et ses environs

Fadjr	06h20
Dohr	12h51
Asr	15h24
Maghreb	17h46
Icha	19h11

MIDI

Quotidien national d'information *Libre*

N° 2670 | Jeudi 31 décembre 2015

EN 2015 À ALGER

2,5 KG DE DROGUES DURES ET 11 QUINTAUX DE CANNABIS SAISIS



Plus de 2,5 kg de drogues dures (héroïne et cocaïne), 11 quintaux de cannabis et 71.000 comprimés psychotropes ont été saisis en 2015 à Alger, a indiqué le contrôleur de police, Noureddine Berrachedi, chef de sûreté de la wilaya d'Alger.

En 2014, les éléments de police avaient saisi 214 kg de cannabis, 0,5 kg de drogues dures et 90.330 comprimés psychotropes.

Intervenant lors d'une conférence de presse consacrée à la présentation du bilan des activités des services de sûreté de la wilaya d'Alger pour l'année 2015,

Noureddine Berrachedi a indiqué que la saisie de cette "importante" quantité avait été rendue possible grâce à l'élargissement des investigations concernant les affaires liées aux saisies de petites quantités de stupéfiants, lesquels ont permis par la suite le démantèlement de réseaux organisés activant à partir des frontières Ouest. Cinq affaires liées à des homicides ont été recensées en 2015 par les services de sûreté de la wilaya d'Alger, a ajouté M. Berrachedi affirmant que la plupart des cas avaient trait aux coups et blessures occasionnant la mort sans préméditation.

Pour ce qui est des affaires élucidées, il a

indiqué qu'elles étaient en hausse en 2015 contre un recul du nombre des impliqués par rapport à 2014. Sur 31.909 personnes impliquées dans 42.260 affaires, 13.109 ont été placées en détention provisoire tandis que le reste ont bénéficié de la liberté provisoire. Il a rappelé le bilan de 2014 qui fait état de quelque 37.400 affaires élucidées impliquant 25.268 individus dont 15.216 ont été placés en liberté provisoire. Par ailleurs, 11.247 affaires liées aux atteintes aux personnes ont été enregistrées impliquant 8.815 personnes sachant que les opérations de saisie d'armes blanches avaient permis la récupération de 3.000 armes, selon la même source. S'agissant des atteintes aux biens, environ 15.000 affaires ont été enregistrées impliquant plus de 9.700 personnes dont 5.090 placées en détention provisoire tandis que le reste ont été mis en liberté provisoire.

A propos des vols de voiture, le Chef de Sûreté de la wilaya d'Alger a indiqué que ces services avaient réussi, en 2015, à récupérer 191 véhicules sur 303 volés et procédé à l'arrestation de 154 impliqués dont 95 placés en détention provisoire, sachant que 379 affaires ont été enregistrées. Les services de la sûreté ont, par ailleurs, contribué à élucider 200 affaires liées à des crimes économiques et 88 autres liées à la cybercriminalité dont la plupart ont trait à des menaces via les réseaux sociaux et atteinte à la vie privée des individus.

LA JOURNÉE DU 1^{er} JANVIER 2016 CHÔMÉE ET PAYÉE

La journée du vendredi 1^{er} janvier 2016 sera chômée et payée, conformément aux dispositions de la loi 63-278 fixant les fêtes légales, a indiqué le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale dans un communiqué.

Les bénéficiaires sont "l'ensemble des personnels des institutions et administrations publiques, services concédés, collectivités locales, entreprises commerciales, industrielles, artisanales et agricoles, y compris pour les personnels payés à l'heure ou à la

journée", a précisé la même source. Le communiqué indique, toutefois, que les travailleurs exerçant sous le régime du travail posté sont tenus d'assurer la continuité du service selon l'organisation de travail mise en place par l'employeur.

NOUVELLE ANNÉE 2016

OOREDOO PRÉSENTE SES MEILLEURS VŒUX AUX ALGÉRIENS

Alorée du Nouvel An, Ooredoo, entreprise citoyenne et nationale exprime ses meilleurs vœux à tout le peuple algérien pour que 2016 soit une année de santé, d'épanouissement et de réussite collective.

Dans son message de félicitations aux Algériens, le directeur général de Ooredoo, Joseph Ged, a déclaré : "Je tiens en mon nom et au nom de Ooredoo à présenter nos vœux les plus chaleureux, pour la nouvelle année

2016, à tous les Algériens. Une année que nous vous souhaitons emplie de prospérité et de paix. L'année 2015 qui s'achève avec succès pour Ooredoo, a été une année de développement, de croissance et d'engagement à être toujours plus proche des Algériens en leur offrant le meilleur de la technologie mobile. Notre ambition pour l'année qui commence, est de poursuivre ce développement technologique et l'accompagnement de l'ensemble de nos

clients, entreprises et particuliers." L'année 2015 a été riche pour Ooredoo, qui a pu relever avec succès des défis technologiques importants tout en renforçant sa responsabilité sociale et son implication dans la vie culturelle, scientifique et sportive. Ooredoo continuera à honorer son statut d'entreprise citoyenne active au sein de la société avec détermination, volonté et enthousiasme.

Bonne et heureuse année 2016 !

MIDI LIBRE met à la disposition de ses lecteurs un numéro pour signaler une éventuelle absence du journal dans leurs quartiers. 0550.18.37.57

ARRIVÉS EN EUROPE PAR LA MER EN 2015 Plus d'un million de migrants et réfugiés

Plus d'un million de migrants et réfugiés sont arrivés par la mer en Europe en 2015, selon des chiffres publiés hier par le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR).

Au total 1.000.573 migrants sont arrivés en Europe par la mer, et 3.735 ont péri en tentant la dangereuse traversée, indique le HCR.

"84 % des migrants proviennent de 10 pays. Les migrants syriens sont les plus nombreux, avec 49 % des arrivées, suivis des Afghans (21 %) et des Irakiens (8 %)", a précisé le HCR.

Les autres pays de provenance sont l'Erythrée, le Pakistan, la Nigeria, la Somalie, le Soudan, la Gambie et le Mali.

Au total 844.176 migrants ont débarqué en Grèce, 152.700 en Italie, et 105 à Malte. Et 58 % des migrants sont des hommes, 17 % des femmes et 25 % des enfants, d'après la même source.

RELIZANE ET SIDI BEL-ABBÈS 8 immigrants clandestins appréhendés

Huit immigrants clandestins de différentes nationalités ont été appréhendés lundi à Relizane et à Sidi Bel-Abbès par des éléments de la Gendarmerie nationale, a indiqué le ministère de la Défense nationale dans un communiqué.

"Au niveau de la 2^e Région militaire, des éléments de la Gendarmerie nationale ont appréhendé à Relizane et à Sidi Bel-Abbès huit immigrants clandestins de différentes nationalités", a précisé le ministère de la défense nationale.

Des éléments des gardes-frontières de Tlemcen ont, pour leur part, saisi "une quantité de carburant destinée à la contrebande s'élevant à 2.145 litres", a ajouté le communiqué.

Par ailleurs, "des unités des gardes-côtes d'Annaba (5^e région militaire) ont déjoué lundi une tentative d'émigration clandestine de 55 personnes, dont 1 mineur et 1 femme, à bord de 3 embarcations au nord-est de Ras El-Hamra à Annaba".

L'opération a permis le sauvetage et l'évacuation des émigrants clandestins et leur prodiguer les premiers soins, suite au renversement de l'une des trois embarcations.